



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Sommaire

03
Éditorial

04
L'INAO en quelques mots

PARTIE 1 **Les actualités** **marquantes** **de l'INAO en 2025**

08
L'INAO, 90 ans au service
de l'agriculture française

10
Les SIQO face aux enjeux
contemporains

12
Des outils pour accompagner
les ODG

14
Il y a des signes qui ne trompent
pas... Retour sur la campagne
de communication 2025

15
Les événements marquants
de 2025

16
Dans les territoires



PARTIE 2 **Les missions** **de l'INAO**

22
5 nouveaux produits
homologués en 2025

24
La protection des signes et
des dénominations, une lutte
continue contre les usurpations
et les contrefaçons

27
La coopération internationale,
un moyen de promotion
du concept d'indication
géographique

28
La délimitation des aires
de production, une étape
incontournable pour les
indications géographiques

29
La protection des terroirs et des
territoires, des enjeux corrélés
à la transition écologique et
à la souveraineté alimentaire

30
Le contrôle des SIQO, un
gage de confiance pour
les consommateurs et les
professionnels

31
Le suivi économique, une
analyse de l'évolution des SIQO

32
La communication, un axe
essentiel pour la valorisation
des SIQO

33
La formation, un partage de
l'expertise multiple des agents
de l'INAO



PARTIE 3 **L'organisation** **de l'INAO**

34
Vie de l'Institut

38
Budget de l'Institut

39
Organigramme
des services

SUIVRE L'INAO SUR



12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 30003
93555 Montreuil Cedex
www.inao.gouv.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE L'INAO -
Mai 2026.

Directrice de la publication : Carole Ly

Rédaction : les agents de l'INAO

Coordination : Nadia Michaud et Alexis
Sannier

Conception graphique : Emilie Marchand
(Matara Design)

Impression : Grenier



90 ans de l'INAO, l'innovation en héritage

En 2025, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) fêtait ses 90 ans. Depuis 1935, l'INAO est au cœur de la valorisation des produits agricoles, au travers des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Innovation remarquable à l'époque de sa création, cette politique publique et l'Institut qui la porte ont contribué de manière décisive à protéger et faire rayonner notre patrimoine alimentaire. Créateurs de valeur pour les producteurs, les filières et dans les territoires, les SIQO génèrent aujourd'hui un chiffre d'affaires de 42 milliards d'euros, soit 40% du chiffre d'affaires de l'agriculture française.

Savamment construit au fil du temps, ce succès repose sur une histoire faite d'innovations décidées collectivement par les professionnels eux-mêmes. De la protection des productions locales face aux contrefaçons dans les années 1930, aux progrès techniques et à l'amélioration de la qualité dans les années 1960, en passant par la reconnaissance du terroir dans les années 1980, et la préservation de l'environnement et du bien-être animal depuis les années 2000, les SIQO ont toujours fourni des réponses adaptées aux défis de leur époque. Porté par sa gouvernance unique, qui permet aux professionnels de ces signes de travailler avec les agents de l'Institut pour concevoir des solutions pertinentes, l'Institut est l'héritier d'une tradition innovatrice.

Comme vous pourrez le découvrir dans ce document, cette dynamique se perpétue aujourd'hui. Les SIQO font face à des difficultés majeures : complexification du marché, dérèglements climatiques, évolution des attentes sociétales, dans un contexte de compétition exacerbé par la « jungle des labels »... Ces défis contemporains appellent des réponses rapides et efficaces. En 2025, l'INAO a donc réaffirmé le cap établi par son contrat d'objectifs et de performance pour trouver des solutions.

Les comités ont ainsi adopté des mesures stratégiques fortes pour adapter les cahiers des charges aux

réalités économiques, climatiques et techniques actuelles. L'Institut renforce ses liens avec le monde de la recherche, afin de servir de trait d'union entre les professionnels et les chercheurs. L'accent a été mis sur l'accompagnement des organismes de défense et de gestion, au travers de l'organisation de rencontres régionales aux échanges constructifs et nourris, mais aussi du déploiement de guides, par exemple sur la durabilité des signes, et outils d'expérimentation. Cette action volontariste porte ses fruits et une majorité de cahiers des charges sont aujourd'hui ouverts pour les adapter à ces défis.

L'innovation se manifeste également par une nouvelle approche de l'information des consommateurs. En 2025, l'Institut a conduit une campagne de communication grand public pour réaffirmer les promesses des signes. Cette action de sensibilisation a mobilisé l'ensemble des annonceurs concernés par les SIQO autour d'un cri de ralliement : « Il y a des signes qui ne trompent pas / signes de confiance ». Les résultats convaincants de cette initiative montrent l'intérêt toujours prégnant du public pour la qualité et les produits de notre patrimoine alimentaire.

L'innovation concerne enfin le fonctionnement même de l'établissement. Dans un contexte économique et budgétaire particulièrement difficile, l'INAO continue d'améliorer son efficacité. D'importants travaux ont été initiés en 2025 pour optimiser les modalités de travail des instances et des services, afin de consolider l'établissement autour de ses principales missions, en lien avec les attentes légitimes des professionnels.

Résolument modernes, le système des SIQO et l'Institut qui le porte n'ont jamais cessé d'innover pour s'adapter aux enjeux de leur temps, et continueront à le faire dans les années à venir. Face aux nombreux défis d'aujourd'hui et de demain, ils s'affirment comme un levier pertinent pour assurer la durabilité économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles en France.



Carole Ly,
Directrice de l'INAO

Philippe Brisebarre,
Président du Conseil
permanent de l'INAO



**LES SIGNES OFFICIELS
D'IDENTIFICATION
DE LA QUALITÉ ET
DE L'ORIGINE ET
L'INAO N'ONT JAMAIS
CESSÉ, AUJOURD'HUI
COMME HIER,
D'INNOVER POUR
S'ADAPTER AUX
ENJEUX DE LEUR
TEMPS. >>>**

L'INAO

en quelques mots



**APPELLATION
D'ORIGINE
PROTÉGÉE (AOP)**



**INDICATION
GÉOGRAPHIQUE
PROTÉGÉE (IGP)**



**SPÉCIALITÉ
TRADITIONNELLE
GARANTIE (STG)**



**LABEL ROUGE
(LR)**



**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE (AB)**

Depuis 1935, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est au cœur de la politique française de valorisation des produits agricoles, au travers des 5 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).

Avec une exploitation sur trois engagée dans la démarche et près de 42 mds d'euros de chiffre d'affaires, soit 40 % du chiffre d'affaires de la production agricole française, les SIQO représentent un versant majeur de l'agriculture nationale. L'INAO agit pour les préserver, les faire prospérer mais aussi évoluer face au triple défi du changement climatique, des évolutions du marché et des attentes sociétales.

L'INAO accompagne les porteurs de projet dès le début de leur démarche pour les orienter et les conseiller, puis les organismes de défense et de gestion et les opérateurs tout au long de la vie du produit sous signe officiel. Outre l'instruction des cahiers des charges, l'établissement assure la protection et la défense des dénominations, des terroirs et des territoires, la supervision des contrôles officiels et l'analyse économique des productions sous SIQO.

Établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture, l'INAO se caractérise par une double gouvernance, qui associe les pouvoirs publics et des instances regroupant plus de 200 professionnels investis dans les SIQO, des personnalités qualifiées et des représentants d'administrations.



**LES SIGNES
OFFICIELS
D'IDENTIFICATION
DE LA QUALITÉ
ET DE L'ORIGINE
VALORISENT
UN PATRIMOINE
ALIMENTAIRE
VIVANT. >>>**

Les SIQO en chiffres



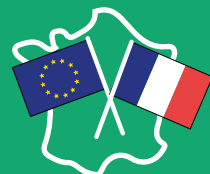
1209

PRODUITS
FRANÇAIS
SOUS SIQO
(HORS BIO)



27%

DES EXPLOITATIONS
AGRICOLLES FRANÇAISES
ENGAGÉES DANS
DES PRODUCTIONS
SOUS SIQO



20%

DES AOP ET IGP ENREGISTRÉES
AU NIVEAU EUROPÉEN
PRODUITES
EN FRANCE



42 MDS€

D'EUROS DE
CHIFFRE D'AFFAIRES
(1^{ÈRE} MISE SUR
LE MARCHÉ)



40%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DE LA PRODUCTION
AGRICOLE FRANÇAISE
TOTALE

L'INAO en chiffres


242

AGENTS



20

SITES ET 2 ANTENNES
DANS 8 DÉLÉGATIONS
TERRITORIALES



26 M€

DE BUDGET
ANNUEL



+ DE
200

PROFESSIONNELS
RÉUNIS AU SEIN
DE 6 INSTANCES
DE GOUVERNANCE



PARTIE 1

Les actualités marquantes de l'INAO en 2025

08

L'INAO, 90 ans au service de l'agriculture française

14

Il y a des signes qui ne trompent pas... Retour sur la campagne de communication 2025

10

Les SIQO face aux enjeux contemporains

15

Les événements marquants de 2025

12

Des outils pour accompagner les ODG

16

Dans les territoires



L'INAO, 90 ans au service de l'agriculture française

Depuis 1935, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est au cœur de la politique française de valorisation des produits agricoles, au travers des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Son action a contribué à préserver et faire rayonner le patrimoine alimentaire français. Pour célébrer cet anniversaire, l'Institut a organisé une série d'événements à destination des professionnels et du grand public.



Un colloque à l'Assemblée nationale le 8 octobre 2025

Le mercredi 8 octobre 2025, un colloque s'est tenu à l'initiative du député Christophe Marion, mettant en lumière le rôle clé des SIQO à chaque étape de leur histoire. Ces signes ont su apporter des réponses aux défis de leur époque, à travers une trajectoire marquée par l'innovation et une capacité d'adaptation constante, toujours à l'œuvre aujourd'hui. L'événement a rassemblé 200 participants.

En retraçant 90 ans de valorisation du patrimoine agricole et alimentaire, cet événement a permis de revenir sur les grandes étapes de l'histoire des SIQO et de l'Institut, tout en soulignant leur pleine inscription dans les enjeux contemporains.

Le colloque a également donné lieu à des échanges riches autour des actions à mener collectivement face à la complexification des marchés, aux dérèglements climatiques et à

l'évolution des attentes sociétales, dans un contexte marqué par la multiplication des démarches privées et une « jungle des labels ». Les discussions ont ainsi porté sur les perspectives d'avenir de l'Institut et des SIQO, afin de trouver un équilibre entre préservation de son identité et nécessaire adaptation.

Dans ce contexte, l'INAO affirme son rôle d'accompagnement en favorisant des collaborations étroites entre recherche et professionnels, notamment les organismes de défense et de gestion (ODG), et en contribuant à l'évolution des règles relatives aux conditions de production. L'Institut soutient activement les filières dans leurs démarches d'innovation, afin de garantir la durabilité des SIQO tout en respectant les fondamentaux à l'origine de leur reconnaissance. Réfléchir à la durabilité apparaît ainsi essentiel pour assurer leur pérennité et leur compétitivité, dans un environnement en constante mutation.

La qualité et l'origine, ce n'est pas une mode

Les 90 ans de l'INAO ont également marqué un moment fort de la campagne de communication nationale de l'Institut (voir p.14). Cet anniversaire a été l'occasion de rappeler que les produits sous SIQO traversent le temps et sont là pour durer.

Articulée autour de l'accroche « **la qualité et l'origine, ce n'est pas une mode / ouvrez l'œil en rayon pour les produits de notre histoire !** », cette étape se composait de pastilles vidéos mêlant documents d'archives et contemporains. Les professionnels ont largement contribué à cette opération en puisant dans leurs propres archives, rappelant ainsi que leurs produits, depuis des décennies, répondent aux attentes des consommateurs.

L'INAO a également noué un partenariat avec le vidéaste et vulgarisateur historique « La Folle Histoire », sur YouTube. Son message, qui revenait sur l'histoire et la définition des cinq SIQO, a su séduire un jeune public intéressé par notre patrimoine alimentaire.



Question à

Christophe Marion,
député de la 3^e
circonscription de
Loir-et-Cher



Que reprenez-vous du colloque organisé pour les 90 ans de l'INAO ?

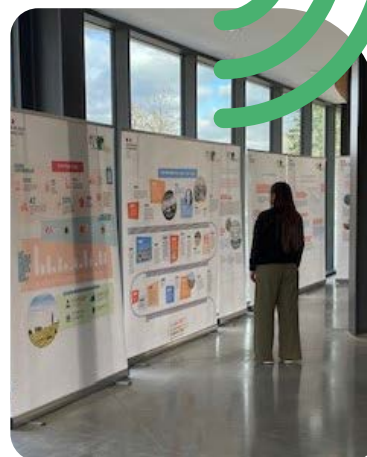
Ce colloque a souligné le rôle historique de l'INAO dans la promotion des SIQO et mis en lumière les défis qui subsistent : les AOP et IGP souffrent d'un déficit de notoriété, malgré leur ancrage chez les producteurs (476 exploitations en Loir-et-Cher). Il est nécessaire d'améliorer leur visibilité, notamment via des outils numériques et des formations ciblées. Une meilleure représentativité des filières est aussi cruciale : aujourd'hui, les SIQO couvrent 95 % des vins, mais seulement 10 % des fromages. Les parlementaires ont réaffirmé leur soutien avec les lois Egalim, Climat et Résilience, fixant des objectifs ambitieux, et le rapport Egalim 3. Le colloque a confirmé combien les SIQO et l'INAO sont des atouts majeurs pour une agriculture résiliente, compétitive et ancrée dans ses territoires. »



Une exposition itinérante pour retracer l'histoire de l'Institut

Pour célébrer ses 90 ans, l'INAO et son comité histoire ont construit une exposition itinérante retraçant l'histoire des SIQO et de l'INAO, et présentant les missions dont l'Institut est investi depuis sa création en 1935. Après son inauguration lors du colloque organisé à l'Assemblée nationale, l'exposition a entamé un tour de France qui se poursuit en 2026. L'exposition se prolonge également en ligne, avec une version numérique enrichie consultable depuis le site internet de l'INAO :

➤ <https://www.inao.gouv.fr/expo-90ans>





Les SIQO face aux enjeux contemporains

Dérèglement climatique, crises sanitaires, difficultés économiques... Le monde agricole et les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) évoluent dans un contexte complexe. Pour garantir la durabilité des filières, les SIQO doivent évoluer, sans transiger sur la qualité et leur identité. Pour accompagner les professionnels, les comités de l'INAO ont adopté des mesures stratégiques pour favoriser l'innovation et adapter les cahiers des charges aux réalités économiques, climatiques et techniques actuelles.



Filières viticoles et cidricoles : une logique de durabilité, de valorisation des terroirs et territoires et de compétitivité

Dans ses décisions adoptées en 2025, le Comité national des AOP viticoles a affirmé sa volonté de concilier tradition, usages, mais aussi performances et outils d'adaptation pour les opérateurs. Cela passe par une recherche de simplification réglementaire et des procédures mais aussi la modernisation des pratiques. Dans ce contexte, une directive visant à encadrer l'intégration d'expérimentations mutualisées entre plusieurs AOP au niveau national a été validée. Elle prévoit la mise en place d'une plateforme dédiée au partage des protocoles et des résultats. De nombreuses AOP se sont également saisies des outils à leur disposition, comme l'intégration de variétés d'intérêt à fin d'adaptation (la moitié des appellations environ les teste aujourd'hui) ou de dispositifs d'évaluation des innovations (quelques exemples : AOP « Cassis de Bourgogne », AOP « Meursault-Blagny »). Les deux comités des IGP et AOP viticoles et des cidres ont également adopté une méthode pour renforcer l'analyse des dossiers au prisme de la durabilité. Concernant l'étanchéité entre segments AOP et IGP, les instances ont également validé de nouvelles règles pour structurer et stabiliser les marchés (adoptées notamment par les IGP « Drôme », « Méditerranée », « Var »).



ACCOMPAGNÉES PAR L'INAO, LES FILIÈRES SOUS SIQO MANIFESTENT UN DYNAMISME REMARQUABLE POUR ADAPTER LEURS PRATIQUES. »»»

Favoriser les démarches expérimentales au sein des AOP agroalimentaires

Une directive du Comité national des appellations d'origine laitière, agroalimentaires et forestières est entrée en application en 2025. Face à une réelle effervescence innovatrice, elle définit un cadre pour intégrer des innovations et démarches expérimentales dans les AOP agroalimentaires. Cette directive introduit des modalités attendues par les ODG pour identifier la pertinence et la portée de nouvelles pratiques, tout en garantissant le respect et l'identité des produits. En 2025, le comité national a également adopté le premier cahier des charges mettant en place un dispositif d'évaluation des innovations (DEI), pour évaluer l'impact de la monotraite sur l'AOP « Roquefort ». D'autres filières ont adopté des modifications de cahier des charges pour intégrer la durabilité ou des évolutions techniques.



Une prise en compte de la durabilité, dans toutes ses facettes

Les instances de l'INAO prennent en compte les trois piliers de la durabilité : environnementale, mais aussi économique et sociale. La modification des cahiers des charges de l'IGP « Lentilles vertes du Berry » et du Label Rouge « Lentille verte » validée par le Comité national des IGP, Label Rouge et STG en sont des bons exemples. Elle intègre des dispositions agro-environnementales visant notamment à interdire l'apport d'azote organique ou minéral ainsi que l'irrigation, à rendre obligatoire l'accompagnement technique pour l'utilisation de produits phytosanitaires et à garantir la rotation des cultures. La filière intègre par ailleurs des approches économiques et sociales, avec une démarche d'accompagnement technique des producteurs, ou encore des modes de présentation du produit adaptés aux nouvelles habitudes de consommation (vrac). Le comité a également engagé une réflexion sur l'encadrement des projets d'agritolvaïsme, en lien avec les enjeux spécifiques aux SIQO.

Développer des synergies entre professionnels et chercheurs

Pour faire face aux défis contemporains qui touchent les SIQO, l'INAO développe ses liens avec le monde de la recherche, les instituts techniques et les administrations publiques dédiées. L'objectif est de créer des synergies autour de partages d'expériences, d'innovations techniques et de méthodes expérimentales. L'Institut contribue ainsi à élargir la connaissance et l'application de travaux scientifiques par les professionnels, en quête de solutions pour favoriser la durabilité des filières agricoles et agroalimentaires sous SIQO.

En 2025, l'INAO a poursuivi sa participation au comité de pilotage du réseau mixte technologique (RMT) « Fromages de terroirs » (voir questions). Dans la filière viticole, l'Institut est partie prenante du projet Vitilience, porté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin. À travers 20 démonstrateurs innovants au sein de 12 régions viticoles, ce laboratoire des innovations permet de dresser un inventaire des leviers d'adaptation au changement climatique, et la création d'un centre de ressources partagé (voir p.19).

Question à

Christelle Marzin, chargée de mission au pôle des produits agricoles et agroalimentaires de l'INAO



Quel est le rôle de l'INAO au sein du comité de pilotage du RMT « Fromages de terroir » ?

Dans le cadre du comité de pilotage du RMT « Fromages de terroir », je représente la Directrice de l'INAO auprès des 19 partenaires du réseau, outre le CNAOL. Le RMT contribue à renforcer les relations de travail entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement de ces filières. Un comité de pilotage se réunit chaque trimestre pour évoquer l'actualité du réseau. Je fais ensuite le lien avec les agents de l'INAO, qui sont amenés à remonter ces informations aux professionnels. »

Question à

Éric Chevalier, Président du RMT « Fromages de terroir »



Quelles sont les avancées du RMT « Fromages de terroir » en 2025 ?

2025 a été une année de transition pour le RMT, avec la clôture d'un cycle dynamique plébiscité par les filières et le ministère chargé de l'Agriculture. Aussi, avec plus de partenaires de la recherche, de la technique et de la formation, il se projette sur 2026-2030 avec la validation d'un nouveau cycle fort pour nos collectifs de SIQO en s'inscrivant pleinement dans le « Plan de sauvegarde du Lait Cru » porté par le MAASA, les interprofessions laitières (bovine, Caprine, Ovine), le CNAOL et l'INAO. »



Question à

Florence Barthès,
Directrice générale
de « Pays D'Oc » IGP



Des outils pour accompagner les ODG

L'INAO met l'accent sur l'accompagnement des organismes de défense et de gestion (ODG) pour conforter la dynamique d'adaptation visant à garantir la durabilité environnementale, économique et sociale des productions sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Ainsi, en 2025, l'Institut a organisé des rencontres régionales partout en France, et a déployé des guides d'accompagnement à destination des professionnels.



Qu'avez-vous pensé de la réunion régionale à laquelle vous avez participé ?

Cette rencontre à l'initiative de la délégation INAO d'Occitanie a permis à l'ODG des vins « Pays d'Oc » IGP des échanges riches et inspirants autour de la valorisation et de la segmentation des produits, le sens et l'engagement nécessaire du collectif et la synergie entre les productions, notamment sous l'angle des enjeux de durabilité. S'inspirer des exemples et expériences d'autres SIQO, quelles que soient leurs tailles et leurs spécificités, est réellement passionnant et ouvre de nouvelles pistes de réflexion pour l'ancrage de nos productions dans un territoire commun, en cohérence avec la dynamique portée par l'INAO. »

Des rencontres régionales avec les ODG sur les enjeux contemporains

Pour développer les échanges entre professionnels sur les enjeux contemporains, l'INAO a organisé des rencontres régionales avec les ODG. Les réunions portaient sur la durabilité économique, sociale et environnementale des filières, et notamment sur le thème central de la création de valeur des produits sous SIQO. Une occasion de partager sur les initiatives locales, régionales et nationales.

Les rencontres ont permis aux professionnels de partager autour des différentes démarches entreprises. Au programme : présentation des réflexions menées au sein de l'INAO et des filières sous SIQO, témoignages des acteurs des différentes filières locales suivis d'échanges, mais aussi temps de travail collaboratif, pour co-construire des solutions. Les discussions nourrissent les outils d'accompagnement futurs et mobilisent tous les acteurs autour des sujets d'avenir. La transversalité entre les filières est en effet indispensable pour que les SIQO répondent aujourd'hui et demain aux défis contemporains et aux attentes des consommateurs et de la société.

IDENTIFIER DES LEVIERS D'ADAPTATION DANS UN CONTEXTE CHANGEANT

Plusieurs réunions portaient sur le sujet de la création de valeur des produits sous SIQO. C'est un enjeu essentiel pour promouvoir les savoir-faire locaux, garantir une rémunération équitable des

opérateurs et sensibiliser le public à l'importance de consommer des produits de qualité. Les réunions furent l'occasion d'échanger sur les réussites et difficultés rencontrées par les ODG et identifier collectivement les différents leviers à mobiliser face aux difficultés rencontrées.

DES ACTIONS AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Ces temps d'échanges étaient proposés aux quatre coins de la France, dans le Val de Loire le 25 mars, en Occitanie le 18 juin, en Charente-Maritime le 17 octobre, le 14 novembre en Bretagne et enfin le 5 février 2026 dans le Massif Central. Les présentations et partages d'expériences sont consultables sur le site internet de l'INAO :

> <https://www.inao.gouv.fr/rrodg-2025>



Des guides pour accompagner la réflexion des ODG sur la durabilité des filières AOP et IGP viticoles et cidricoles

Pour assurer la pérennité et la compétitivité des AOP et IGP viticoles et cidricoles, l'INAO a développé des guides d'appui dédiés aux professionnels.

Ils proposent des outils de réflexion et une méthode pour l'élaboration d'une démarche durable, dans le respect des fondamentaux des SIQO, en trois étapes :

1

Établir le bilan de situation intégrant la durabilité à partir d'indicateurs simples, économiques, environnementaux, climatiques et sociaux.

2

Définir une stratégie durable en identifiant les sujets majeurs à travailler et les leviers d'action dont certains pourront (ou non) se retrouver codifiés dans les cahiers des charges.

3

Assurer le suivi et les conditions d'amélioration continue de cette stratégie.

Cette démarche fait suite à la publication de fiches pédagogiques sur la durabilité des AOP laitières, agroalimentaires et forestières, qui synthétisent les orientations du Comité national sur les évolutions incontournables des pratiques au sein des différentes filières.

Les outils, dispositifs et guides mis en place par l'INAO sont consultables sur :

> <https://www.inao.gov.fr/durabilite>



S'adapter et simplifier, tout en préservant les fondamentaux

Véritable vitrine du savoir-faire alimentaire français, les produits sous SIQO bénéficient d'une identité forte, liée aux terroirs et aux territoires, à la qualité gustative ou à la garantie environnementale qu'ils promettent.

La pérennité des SIQO repose également sur leur capacité d'adaptation. Loin d'être figée, la production sous SIQO évolue pour répondre aux enjeux actuels tout en préservant ses caractéristiques, son authenticité et ses valeurs.

L'INAO est à la fois garant des traditions et promoteur des innovations. Dans cet esprit, l'Institut accompagne les ODG dans leurs réflexions et la mise en œuvre des évolutions des cahiers des charges. Il conduit également des réflexions de fond pour simplifier les procédures, dans une optique d'amélioration de l'efficacité de ces actions. Cela passe aussi par un recentrage des cahiers des charges et des contrôles sur les éléments structurants pour la qualité et le lien à l'origine.



Il y a des signes qui ne trompent pas.



Signes officiels de confiance

Retour sur la campagne de communication 2025

Dans la continuité de la campagne déployée en 2024, l'INAO a mené en 2025 différentes actions de communication participatives et grand public pour valoriser et expliquer les 5 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Les actions ont ciblé prioritairement les consommateurs âgés de 18 à 35 ans. Retour sur les points saillants du dispositif.

La campagne 2025 s'est articulée autour de 3 temps forts, combinant contenus pédagogiques, partenariats avec des créateurs de contenus et actions au plus près de l'acte d'achat.

Une première séquence estivale a permis de valoriser les filières de printemps et d'été à travers des collaborations avec des influenceurs engagés autour de la cuisine et des modes de vie. Recettes gourmandes, accords mets et vins, spiritueux, et contenus pédagogiques ont été proposés sur les réseaux sociaux afin de faire découvrir les produits sous SIQO et leurs valeurs. En parallèle, plusieurs vidéos courtes ont été réalisées pour interpeller le public sur son rôle de consommateur. Elles ont été mises à disposition des filières afin de faciliter leur diffusion.

La rentrée 2025 a été marquée par les 90 ans de l'INAO, célébrés à travers une série de pastilles vidéos mêlant archives et images contemporaines. Ces contenus rappelaient que la politique des SIQO s'inscrit dans une histoire longue, au service des territoires, des producteurs et du patrimoine alimentaire français accompagnés par une exposition itinérante. Un partenariat avec le créateur de contenu « La Folle histoire », ainsi qu'une campagne d'insertion dans plusieurs titres de presse grand public,

ont permis d'élargir la visibilité de ces messages.

Enfin, la campagne a connu son point d'orgue avec la Quinzaine de la qualité et de l'origine, du 15 au 29 novembre 2025. Des animations et dégustations ont été proposées dans 377 grandes et moyennes surfaces partout en France. En parallèle, plusieurs médias digitaux (Brut, Konbini et Démotivateur) diffusaient des contenus pédagogiques pour sensibiliser un large public. L'Institut a également noué des partenariats avec une sélection éclectique d'influenceurs. Une vidéo promotionnelle a également été relayée dans les gares, les centres commerciaux et sur les réseaux sociaux.

Dans la continuité de cette dynamique, l'INAO encourage l'ensemble des acteurs des filières à s'approprier les outils de la campagne afin de prolonger cette mobilisation collective en 2026 et donner aux SIQO la visibilité qu'ils méritent. La prochaine Quinzaine de la qualité et de l'origine aura lieu du 14 au 29 novembre 2026.

L'ensemble des supports de communication de la campagne sont consultables sur le site internet de l'INAO : <https://www.inao.gouv.fr/campagne-communication-2025>



En chiffres

41

MILLIONS DE CONTACTS, SOIT 30% DE PLUS QUE LA PROJECTION ENVISAGÉE POUR CE NIVEAU D'INVESTISSEMENT

+DE 8

FRANÇAIS SUR 10, SONT INCITÉS À ÊTRE PLUS ATTENTIFS AUX SIQO LORS DE LEURS ACHATS

83%

DES ODG SE SONT DÉCLARÉS SATISFAITS DU PLAN MÉDIA, DONT 1/3 DES ODG DÉCLARENT AVOIR RELAYÉ UN DES SUPPORTS SUR LEURS PROPRES RÉSEAUX

377

POINTS DE GMS DANS TOUTE LA FRANCE, D'ANIMATIONS AVEC DÉGUSTATIONS DE PRODUITS SOUS SIQO, AVEC UN IMPACT THÉORIQUE DE 265 000 CONTACTS

Les événements marquants de 2025

Tout au long de l'année, l'INAO a participé à de nombreux événements pour mettre en avant les produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et présenter les enjeux actuels de ces différentes filières. Ces actions s'adressent autant au grand public qu'aux professionnels, dans un cadre local, national et international.



Conférence internationale de la FAO sur les IG

Du 18 au 21 février, l'INAO a participé à la conférence internationale de la Food and Agriculture Organisation (FAO) consacrée aux perspectives mondiales des indications géographiques (IG). L'événement a réuni plus de 400 participants issus de 42 pays : chercheurs, autorités publiques et représentants des filières. L'Institut y a présenté les dispositifs favorisant l'innovation et la préservation de la tradition au sein des AOP et IGP, notamment les dispositifs d'évaluation des innovations développés pour accompagner la durabilité des filières (voir p. 10).



Tech&Bio

Les 25 et 26 septembre, l'INAO a participé au salon international Tech&Bio à Bourg-lès-Valence, rendez-vous majeur consacré à l'agriculture biologique et aux techniques alternatives. Sur son espace dédié, l'Institut a présenté ses missions relatives à la mise en œuvre de la réglementation bio et aux SIQO. Animations, rencontres avec des producteurs et dégustations ont permis de mettre en lumière les synergies entre agriculture biologique et produits sous SIQO.

Salon International de l'Agriculture

Du 22 février au 2 mars 2025, l'INAO a pris part au Salon International de l'Agriculture. Les SIQO, vitrine de l'agriculture française, ont été particulièrement mis à l'honneur dans les allées du salon. Parmi les temps forts qui ont rythmé la participation de l'INAO au SIA, il y a eu la présentation de DataSIQO, un nouvel outil présentant des données économiques relatives aux SIQO et la remise des certificats d'homologation des IGP « Caviar d'Aquitaine » et « Melon de Cavaillon » par le Commissaire européen à l'agriculture, Christophe Hansen. Enfin, dernier événement marquant : une cérémonie pour célébrer les 90 ans de l'INAO, les 65 ans du Label Rouge et les 40 ans du logo national « AB », en présence de la ministre Annie Genevard.

46^e Congrès Mondial de la Vigne et du Vin



Du 16 au 20 juin, l'INAO a pris part au 46^e Congrès mondial de la Vigne et du Vin organisé par l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin (OIV) à Chişinău, en Moldavie. Plus de 300 experts issus de 51 pays ont échangé sur les enjeux du secteur vitivinicole : durabilité, adaptation au changement climatique et évolution des pratiques. Ce rendez-vous scientifique et technique de viticulture, œnologie, droit, économie, et santé, contribue à l'harmonisation des normes et au dialogue international.

Sommet de l'élevage : « Rencontre Pasto »

Du 7 au 10 octobre, l'INAO était présent au Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand dans le cadre des « Rencontres Pasto ». Cette journée dédiée au pastoralisme a réuni acteurs des filières sous SIQO, institutions et partenaires pour valoriser les productions issues de ces pratiques d'élevage extensif. Conférences, animations et dégustations ont permis de rappeler le rôle du pastoralisme dans l'économie des territoires, la préservation des paysages et le patrimoine agricole face aux défis actuels.



7^e Forum européen de la qualité alimentaire

Les 5 et 6 décembre, l'INAO a participé au 7^e Forum européen de la qualité alimentaire à Sienne, organisé par la Fondazione Qualivita et oriGIn. L'événement a réuni administrations et représentants des indications géographiques pour échanger sur l'avenir des IG en Europe. À cette occasion, la Commission européenne a annoncé le lancement d'un plan d'actions visant à renforcer la promotion, la protection et la valorisation des IG à l'horizon 2027, soutenu par les ministres français, espagnol, et italien.



Dans les territoires

L'INAO est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain grâce à l'implantation de 20 sites et 2 antennes répartis dans 8 délégations territoriales. 70 % de ses agents travaillent en région. Ainsi, l'Institut agit sur le terrain, au plus près des professionnels.



Les coordonnées des délégations territoriales sont consultables sur le site internet de l'INAO : www.inao.gouv.fr/delegations-territoriales-inao

Délégation territoriale Centre-Est



LES AOP FROMAGÈRES FRANC-COMTOISES METTENT LA DURABILITÉ AU CŒUR DE LEUR PRODUCTION

Au terme de 5 années d'instruction, les cahiers des charges des appellations révisées « Comté », « Mont d'Or » et « Morbier », emprunts de durabilité, ont été homologués début 2026, mobilisant services, commissions d'enquêtes et groupe de travail « dispositions innovantes à visée socio-économique » (DISVO) au sein du Comité national.

Parmi ces DISVO, des mesures emblématiques ont été introduites rythmant les travaux du Comité national telles la limitation de la productivité laitière à l'exploitation, la limitation de la taille du troupeau, afin de pérenniser le modèle d'exploitation familiale à dimension humaine.

D'autres dispositions renforcent la place de l'homme dans les décisions : naissance de génisses sur l'exploitation, interventions manuelles lors de la traite (robot interdit), place du fromager dans la fromagerie tout au long du processus, rôle du chef de cave dans l'atelier d'affinage, responsable de ligne dans les ateliers de préemballage... Le collectif prévoit aussi l'obligation de stages d'intégration pour tout nouvel opérateur, ainsi que des réunions obligatoires entre fromagères et producteurs dans un environnement très fortement coopératif.

La filière poursuit ses objectifs de pérenniser son modèle économique de production, avec l'ensemble de ses acteurs en partage de responsabilités.

UN CADRE COMMUN POUR FACILITER LES DÉMARCHES DE MODIFICATION DES CAHIERS DES CHARGES DES AOP VITICOLES DE BOURGOGNE

La Bourgogne compte 84 cahiers des charges d'AOP viticoles. Les organismes de défense et de gestion (ODG) réunis au sein de la Confédération des Appellations et Vignerons de Bourgogne (CAVB) ont souhaité engager une révision de leurs cahiers des charges pour s'adapter au changement climatique et répondre aux attentes sociétales, tout en garantissant la cohérence des règles définies pour leurs appellations. Afin de simplifier les démarches et de répondre aux objectifs des ODG, la CAVB et les services locaux de l'INAO ont imaginé des mesures types, argumentées sur leur participation à la durabilité des appellations. Ces mesures ont été approuvées par le Comité national en septembre 2025. Pour les ODG qui souhaitent les mobiliser, elles peuvent être intégrées au cahier des charges par une procédure simplifiée : accord du Comité national et procédure nationale d'opposition (PNO) sans instruction par une commission d'enquête. Ces 8 mesures type concernent par exemple l'encépagement, les systèmes de protection des vignes, la réduction de l'emploi des herbicides, etc. et elles pourront être complétées le cas échéant à la demande de la filière. Ainsi, des modifications, testées sur des AOP « pilotes », peuvent maintenant être étendues à l'ensemble des AOP de la Bourgogne qui le souhaitent.

Question à

Alain Mathieu, Président du Comité interprofessionnel de gestion du Comté (CIGC)



Votre cahier des charges s'inscrit fermement dans la durabilité ; quelles sont vos motivations ?

En effet nous avons saisi le nouveau cadre du règlement européen sur les IG pour traduire dans notre 10^e cahier des charges des exigences et des évolutions liées à notre époque. Cela s'inscrit dans la continuité de la patiente construction collective de notre appellation entamée en 1958. Certes, nous bénéficierons bientôt de 70 ans d'appellation d'origine, mais les réalités et les limites de notre territoire de moyenne montagne demeurent. C'est donc toujours le pari d'une promesse de qualité aux consommateurs qui est fait et d'un Comté avec une identité forte et adapté aux différents modes de consommation.»

Délégation territoriale Nord-Est

2



L'INAO À LA 79^E FOIRE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE POUR PROMOUVOIR LES SIQO

Depuis 20 ans, la délégation Nord-Est de l'Institut est présente avec les organismes de défense et de gestion du Grand Est, des Hauts-de-France et d'Île-de-France sur le parvis de la 2^e plus grande foire agricole de France, pour promouvoir les produits sous SIQO. Sous un chapiteau dédié, le public vient à la rencontre des producteurs et transformateurs pour découvrir, échanger et déguster les produits sous SIQO de leur région.

Tout au long de la journée, des animations sensorielles, pédagogiques et gustatives sont proposées. Cette journée, sous la coordination de l'INAO, permet également de fédérer les centres de formation autour des SIQO. Ainsi, les restaurateurs de France assurent avec de jeunes apprentis du CFA de Châlons-en-Champagne des démonstrations culinaires et des étudiants du lycée viticole d'Avize présentent aux visiteurs une sélection de vins. C'est aussi un temps de rencontres et d'échanges entre les professionnels (producteurs, transformateurs, distributeurs) et les services de l'État, avec la DRAAF qui soutient cette journée dans le cadre du PNA (Programme National pour l'Alimentation) et est présente avec ses actions autour de l'agriculture et de l'alimentation durable.

Question à

Damien Ferey,
Président du CRINAO
Bretagne, Maine
et Normandie

Délégation territoriale Ouest

3



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE CRINAO DE BRETAGNE, MAINE ET NORMANDIE



Le Comité régional des cidres, poirés et boissons spiritueuses de Bretagne, Maine et Normandie s'est réuni le 17 décembre 2025 à Caen après une période d'inactivité due à l'absence de président. C'est la nomination, en juillet 2025, de Damien Ferey, producteur d'AOP « Cidre Cotentin » et d'AOC « Calvados » et « Pommeau de Normandie » qui a permis sa relance.

Cette instance joue un rôle clé pour l'INAO et les professionnels du secteur. Les CRINAO assurent un lien essentiel entre l'Institut et les producteurs, apportant une expertise fine des terroirs et une connaissance approfondie des spécificités régionales. Leurs missions incluent de faciliter le dialogue entre l'INAO et les acteurs locaux, d'instruire les demandes de reconnaissance ou de modification des cahiers des charges, de formuler des avis techniques examinés ensuite au niveau national et de garantir l'adaptation des règles aux enjeux locaux (techniques, économiques ou environnementaux), tout en préservant l'identité des produits et des appellations. Le CRINAO est une commission régionale qui permet ainsi de relever les défis spécifiques propres à ses territoires et d'y apporter des réponses adaptées.



En tant que producteur de cidre en AOP et désormais Président du CRINAO, quels sont selon vous les principaux facteurs de réussite pour à la fois un fonctionnement efficace du CRINAO et sa capacité d'apporter les réponses adaptées ?

« À mon avis, le CRINAO est une vraie courroie de transmission entre nos ODG et les services de l'INAO.

Le rôle du président est d'être capable de fédérer et d'animer les débats, tout en respectant les procédures de l'INAO. »

Délégation territoriale Val de Loire

4



ACCÈS DES ODG À LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DE LA LOI EGALIM : TRAVAUX PROSPECTIFS DE LA DT VAL DE LOIRE

Alors que depuis 2022 la loi crée des obligations réglementaires pour les produits SIQO, la contractualisation reste difficile et, bien que le territoire du Val de Loire dispose d'un potentiel important de produits sous SIQO, leur accès effectif à la restauration collective est limité.

Afin de comprendre les freins, la DT Val de Loire a rencontré les acteurs et partenaires en charge de l'application de la Loi EGAlim et de l'animation des collectifs locaux : DDT, DRAAF, DD(CS) PP, Régions Pays de la Loire et Centre Val de Loire, animateurs de PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), grossistes, acteurs de la restauration collective et gestionnaires de cantines. Outre une forte méconnaissance générale des SIQO (hors AB), du rôle des ODG et de l'INAO, le frein est culturel et budgétaire.

La structuration d'une filière territoriale SIQO-restauration collective permettrait une sécurisation des débouchés pour les filières sous SIQO, l'atteinte des objectifs EGAlim pour les acheteurs publics et une valorisation économique et territoriale des productions du Val de Loire. Un groupe de travail avec les ODG intéressés par la démarche a été constitué.





5 Délégation territoriale Auvergne-Limousin



AOP « ROQUEFORT » : UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS POUR LE CENTENAIRE DE L'APPELLATION

En 2025, l'AOP « Roquefort » a célébré son centenaire. L'INAO a pris part aux événements organisés à Roquefort-sur-Soulzon et a été invité à l'assemblée générale des producteurs de lait de brebis pour présenter les actualités nationales de l'Institut et échanger avec les éleveurs.

Malgré ses 100 ans, la filière poursuit son évolution. La Confédération générale de Roquefort est ainsi devenue le premier ODG non viticole à déposer une demande d'accès à un dispositif d'évaluation des innovations (DEI). Validée par le Comité national de l'INAO en novembre 2025, cette démarche permettra de tester une pratique jusqu'alors interdite par le cahier des charges : la monotraite en fin de lactation.

Sous réserve d'un suivi rigoureux encadré par la signature d'une convention, et d'une démonstration de la conformité des fromages obtenus, ces derniers pourront être commercialisés sous l'appellation. L'évaluation prévue sur deux ans pourrait ouvrir la voie à une modification durable du cahier des charges afin d'autoriser sur le long terme cette pratique.

6 Délégation territoriale Aquitaine Poitou-Charentes



UNE RENCONTRE AVEC LES ODG AUTOUR DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR L'ÉTIQUETAGE DES INGRÉDIENTS

La délégation territoriale Aquitaine Poitou-Charentes a organisé le 23 janvier 2025 une visioconférence à destination des ODG sur les dernières évolutions réglementaires en matière d'utilisation des IGP/AOP comme ingrédients. À cette occasion, le service juridique de l'INAO a présenté les différentes dispositions du règlement (UE) 2024/1143 concernant l'utilisation des IGP/AOP en tant qu'ingrédients dans la dénomination, l'étiquetage ou la publicité d'un produit transformé.

L'accent a été mis sur le rôle confié aux groupements de producteurs reconnus (ODG) par ce règlement. En cas d'utilisation de l'IGP/AOP dans la dénomination des denrées alimentaires préemballées (ou leur publicité), les ODG doivent en effet être notifiés.

Cette réunion a permis de répondre aux interrogations des ODG et d'échanger sur leurs pratiques avec notamment le témoignage de trois d'entre eux : « Piment d'Espelette », « Canard à foie gras du Sud-Ouest » et « Sauternes ». Cette rencontre a permis d'alimenter la FAQ dédiée sur le site internet de l'INAO :

<https://www.inao.gouv.fr/faq-reglement-2024-1143>

Question à

Jérôme Faramond,
Président de l'APLBR
(Association des
producteurs de lait
de brebis de l'aire
Roquefort)



Quelles ont été les motivations de votre ODG pour demander une évaluation de la pratique de la monotraite, et en quoi cette pratique vous semble pouvoir contribuer à renforcer la durabilité de la filière Roquefort ?

En fin de lactation, les brebis produisent beaucoup moins de lait : passer à la monotraite permet donc de moins solliciter la mamelle, ce qui est positif pour leur bien-être. Mais c'est aussi un enjeu pour l'avenir de la filière : en allégeant la charge de travail sur les fermes, cette pratique peut rendre le métier plus attractif et encourager l'installation de jeunes éleveurs ou impulser des reconversions. Si les résultats confirment un Roquefort identique pour le consommateur, la monotraite pourrait être intégrée durablement au cahier des charges de l'AOP pour répondre aux enjeux de bien-être animal, de renouvellement des générations et de durabilité des élevages. »

Question à

Agnès Loth, directrice
de l'Association pour
la promotion et la
défense des produits de
palmipèdes à foie gras du
Sud-Ouest (Palso)



Comment votre ODG appréhende l'étiquetage des ingrédients ?

Cette question est cruciale pour notre ODG, car nos produits intègrent des IGP/AOP comme ingrédients (assaisonnement des foies gras) et sont aussi utilisés en tant qu'ingrédients (confit dans le cassoulet). Cette réunion a permis d'échanger avec des ODG dont les AOP/IGP sont utilisées par nos opérateurs, clarifiant ainsi le nouveau cadre réglementaire pour nos adhérents. Ces échanges ont également facilité la diffusion de ces informations auprès de nos entreprises, qui transforment d'autres denrées concernées par cette réglementation. Cette collaboration a permis d'éviter des démarches administratives inefficaces et ouvre la voie à des coopérations sur d'autres enjeux, tels que la protection juridique des IGP/AOP. »

7

Délégation territoriale
OccitanieCITÉ DE CARCASSONNE ET COTEAUX DE NARBONNE,
UNE ÉVOLUTION STRATÉGIQUE EN DÉNOMINATION
COMPLÉMENTAIRE DE L'IGP « PAYS D'OC »

Lors de la réforme des vins de pays en IGP en 2011, les vins de pays « Cité de Carcassonne » et « Coteaux de Narbonne » avaient opté chacun, pour l'enregistrement en IGP de leur dénomination. Le contexte économique conjugué aux effets du changement climatique particulièrement manifestes et prégnants dans cette partie du vignoble méditerranéen, a conduit les deux ODG à revoir leur feuille de route stratégique et à envisager autrement le positionnement de leurs productions.

L'IGP « Coteaux de Narbonne » avec un volume d'environ 5000 hl produit par quelques opérateurs ne pouvait pas obtenir la visibilité nécessaire pour envisager son développement. Dans un contexte un peu similaire malgré un volume de l'ordre de 35 000 hl, l'IGP « Cité de Carcassonne » a volontairement choisi de mutualiser sa structuration économique et sa stratégie de développement pour s'adosser, comme « Coteaux de Narbonne », à l'IGP régionale « Pays d'Oc », en tant qu'unité géographique complémentaire. Se regrouper, s'associer, pour pérenniser ces dénominations à fortes valeurs patrimoniales et opter pour une stratégie gagnant-gagnant a été à la base de cette évolution assez inédite. L'enjeu est d'ancrer les produits de ces deux zones particulières, de les conforter en volume et en valeur afin de les pérenniser et d'initier au sein de l'IGP régionale une segmentation locale avec un axe patrimonial et œnotouristique spécifique. Ces évolutions majeures ont été menées par les ODG avec l'appui des services de l'INAO et les décisions du Comité national des IGP viticoles et des cidres de l'INAO en 2024 ont permis les enregistrements au niveau européen en 2025 en phase avec l'arrivée du millésime.

8
Délégation territoriale
Sud-Est

Question à

VITILIENGE : RETOUR SUR LE PREMIER « CLIMAT TOUR » ORGANISÉ EN PROVENCE

La délégation territoriale Sud-Est a participé au premier « Climat Tour » Provence, organisé le 5 juin 2025 au Château de Saint Martin (Var), dans le cadre du projet « Vitilience » porté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), dont l'INAO est partenaire. Réunissant plus de 80 participants, cet événement a permis aux acteurs locaux d'échanger autour des leviers d'adaptation au changement climatique et aux nouvelles attentes sociétales.

Plusieurs ateliers ont illustré ces enjeux, mêlant résultats expérimentaux et dégustations : découverte de nouvelles variétés à typicité régionale, premières combinaisons de leviers agronomiques et œnologiques, ou encore gestion de l'équilibre acide-alcool des vins rosés. Ces temps d'échanges ont permis de partager des pistes concrètes pour renforcer la résilience des vignobles.

Porté par l'IFV et impliquant l'INAO, le projet Vitilience vise à développer un réseau de démonstrateurs innovants dans les régions viticoles françaises afin d'accompagner les filières face aux défis climatiques.

AOP « CÔTES DE PROVENCE SAINTE-VICTOIRE » : UNE RECONNAISSANCE D'UN
PREMIER CRU AU NIVEAU NATIONAL

Première dénomination géographique complémentaire (DGC) de l'AOP « Côtes de Provence » (2005), la DGC « Sainte-Victoire » a été reconnue comme « Cru » des « Côtes de Provence » par le Comité national de février 2025. Cette décision a été officialisée par l'homologation du cahier des charges en août 2025.

Les premiers travaux ont consisté à sélectionner les parcelles les plus caractéristiques. La délimitation parcellaire réalisée par une commission d'experts, assistée par les services de l'INAO de La Valette du Var a été approuvée en 2021. La commission d'enquête désignée pour étudier la demande d'accession en Cru, a vérifié que la DGC « Sainte-Victoire » répondait bien à tous les critères attendus. En effet, le vignoble historique de la Sainte-Victoire est implanté sur une unité de terroir homogène qui bénéficie d'une délimitation plus restrictive. En outre, l'implication collective des opérateurs locaux est forte. La continuité de l'utilisation du nom « Sainte-Victoire » et la cohésion ainsi que le dynamisme de l'association locale ont aussi été remarqués. Les vins rouges et rosés sont produits selon des conditions de production plus exigeantes. Enfin, ces vins présentent une typicité marquée et bénéficient d'une notoriété affirmée œuvrant à un positionnement haut de gamme.

Le Comité national a voté la reconnaissance officielle du Cru « Sainte-Victoire », qui remplissait l'ensemble des exigences prévues.

Les vins rouges et rosés peuvent maintenant bénéficier de la mention valorisante « Cru » et être étiquetés :

AOP « CÔTES DE PROVENCE »
CRU « SAINTE-VICTOIRE »

Olivier Sumeire,
président de l'Association
des Vignerons de la
Sainte-Victoire



Quel est l'enjeu d'une
reconnaissance en Cru
pour les vignerons de
Sainte-Victoire ?

Au-delà de son caractère réglementé, la notion de Cru parle à tous, dans le monde entier. On sait qu'il s'agit du haut d'une hiérarchie viticole. C'est la possibilité de tenir un discours de différenciation, tout en restant dans la grande famille des Côtes-de-Provence. La démarche est le fruit de la cohésion des vignerons locaux depuis la création de l'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire en 1992. »



PARTIE 2

Les missions de l'INAO

22

5 nouveaux produits homologués en 2025

29

La protection des terroirs et des territoires, des enjeux corrélés à la transition écologique et à la souveraineté alimentaire

24

La protection des signes et des dénominations, une lutte continue contre les usurpations et les contrefaçons

30

Le contrôle des SIQO, un gage de confiance pour les consommateurs et les professionnels

27

La coopération internationale, un moyen de promotion du concept d'indication géographique

31

Le suivi économique, une analyse de l'évolution des SIQO

28

La délimitation des aires de production, une étape incontournable pour les indications géographiques

32

La communication, un axe essentiel pour la valorisation des SIQO

33

La formation, un partage de l'expertise multiple des agents de l'INAO



01

IGP « Melon de Cavaillon »

Le « Melon de Cavaillon » bénéficie d'une renommée séculaire. Sa culture dans la région remonte à 1495.

Cultivé dans la Provence historique, le « Melon de Cavaillon » est un melon charentais jaune. Il se distingue par sa chair orangée de couleur soutenue et sa teneur en sucre élevée. Il bénéficie de conditions idéales pour une maturité et un goût incomparables.

La production de l'IGP « Melon de Cavaillon » repose sur des pratiques respectueuses de l'environnement. L'irrigation au goutte-à-goutte raisonnée permet d'optimiser la consommation d'eau, la rotation des cultures et l'utilisation d'engrais verts préservent les caractéristiques des sols, et l'usage des traitements phytosanitaires et de la fertilisation est limité et encadré.



5 nouveaux produits homologués en 2025

Qu'il s'agisse d'une demande initiale ou d'une demande de révision d'un cahier des charges, l'INAO accompagne les porteurs de projet. Les instances compétentes examinent les propositions des professionnels et donnent un avis, fixant notamment les conditions de production et la zone de production le cas échéant. En 2025, 5 nouveaux produits ont rejoint la grande famille des SIQO.

02

IGP « Caviar d'Aquitaine »

La production de caviar naît dans la région au début du XX^e siècle.

Toutes les étapes depuis la production des alevins jusqu'à la transformation et le conditionnement du caviar ont lieu dans l'aire géographique de l'IGP.

Le cycle d'élevage s'effectue dans l'aire, dans des bassins et des étangs alimentés par les rivières et les sources du Bassin Adour-Garonne. Une seule espèce d'esturgeon est autorisée : l'*Acipenser Baerii* Baerii.

Le prélèvement et la transformation sont réalisés sur un même site et en continu sur un temps court afin de s'assurer de la qualité sanitaire et de la fraîcheur du caviar.

Les producteurs ont fait des choix en matière d'alimentation afin de garantir un caviar de qualité (interdiction des OGM, des antibiotiques et des colorants alimentaires).





03 IGP « Périal »

On trouve trace de ce fromage dès la fin du XIX^e siècle. Fabriqué à la ferme ou en laiterie, le « Périal » cache derrière sa peau fine légèrement feutrée une pâte fondante et onctueuse. Il développe des odeurs lactées et de laine de brebis et des notes aromatiques fraîches et douces.

Le « Périal » est issu d'une zone semi-montagneuse de plateaux largement entaillés de vallées et de gorges profondes au sud-ouest du Massif central. C'est ici que les brebis de race locale Lacaune trouvent une flore aromatique et diversifiée pour donner un lait riche en matière grasse.

L'alimentation des brebis est basée en majorité sur les ressources de l'aire géographique de l'IGP et contribue à la préservation de la biodiversité et de l'environnement.

04

IGP « Miel de tilleul de Picardie »

La production de « Miel de tilleul » dans ce territoire remonte au XVIII^e siècle.

Le « Miel de tilleul » de Picardie est un miel produit par les abeilles de l'espèce *Apis mellifera* à partir du nectar des fleurs du « tilleul à petites feuilles ».

C'est un miel monofloral de teinte claire, il se présente sous forme liquide ou cristallisé avec une texture homogène. Son goût est frais et mentholé, avec une saveur rafraîchissante.

Toutes les étapes de production, de la pose des ruches à la récolte des hausses, sont réalisées dans l'aire géographique de l'IGP, s'étendant sur les départements de l'Aisne, l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais et le Val-d'Oise.

Le Miel de tilleul de Picardie s'engage dans une production durable, attentive à la qualité du produit et au confort des abeilles.



05 Label Rouge « Pois chiches »

Cuits au naturel et conditionnés en conserve de verre stérilisée, les « Pois chiches » Label Rouge sont de couleur beige, fondants, et présentent un goût caractéristique.

Une rotation culturale d'au moins 5 ans sans légumineuses à graines est obligatoire afin de limiter les traitements phytosanitaires.

L'ajout de sel est facultatif et les additifs restent interdits.

Sa production nécessite une faible utilisation de traitements phytosanitaires.

L'irrigation est autorisée uniquement avant la levée et le désherbage mécanique, les solutions de biocontrôle et toutes autres pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires doivent être privilégiées.



La protection des signes et des dénominations, une lutte continue contre les usurpations et contrefaçons

En France et à l'étranger, l'INAO veille à ce que les noms des produits sous SIQO ne fassent pas l'objet d'usurpations ou de détournement de notoriété. Pour mener à bien les actions de protection à l'international, l'INAO s'appuie notamment sur les professionnels et les interprofessions, sur un réseau d'avocats international, et sur le réseau diplomatique français.

NOS MISSIONS

- » Veiller sur les dépôts de marques pour détecter les éventuels usurpations, détournements ou affaiblissements de la notoriété d'un produit sous SIQO.
- » Intervenir auprès des offices de propriété intellectuelle et le cas échéant s'opposer aux marques litigieuses en France ou à l'international.
- » Agir en justice dans tous les cas où le règlement amiable du litige n'a pas été possible.
- » Suivre les négociations d'accords bilatéraux UE/Pays tiers ou accords internationaux, conjointement avec le ministère chargé de l'Agriculture.
- » Participer aux procédures européennes et internationales relatives à la protection des noms des AOP et IGP.
- » Défendre les décisions prises par l'INAO contestées par un tiers dans le cadre du contentieux.

Une nouvelle édition de la conférence pédagogique sur la protection juridique des Indications Géographiques (IG)

Fort des nombreux retours positifs recueillis à l'issue de la première conférence de 2024, l'INAO a organisé le 6 novembre 2025 une nouvelle édition en axant les échanges sur la pédagogie et le retour d'expériences afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés au champ de la protection juridique des IG au travers des actions de protection menées tant au national qu'à l'international, et de partager des témoignages des différentes parties prenantes de ces actions. Lors de cette conférence, ont particulièrement été mises en avant les interventions de l'attaché agricole du ministère de l'Agriculture en Espagne, de la représentante de la DGPE du bureau mondialisation (ministère de l'Agriculture), des Douanes, de l'ICQRF italien (équivalent à la DGCCRF en France), mais également celles d'ODG particulièrement investis dans ces démarches (Côtes de Provence, BIVB, CAVB, PALSO).

Veille sur les marques et l'étiquetage des produits

inpi 415

DÉPÔTS
ONT FAIT L'OBJET
D'OBSERVATIONS
AUPRÈS DE L'INPI

ia 188

DÉPÔTS
ONT FAIT L'OBJET
D'UNE INTERVENTION DIRECTE
DE L'INAO AUPRÈS DES OPÉRATEURS
DONT 25 MARQUES CONSTITUANT
UN DÉTOURNEMENT

✉ 30

COURRIERS AUX OPÉRATEURS
DONT L'ÉTIQUETAGE,
LA PRÉSENTATION
OU LA COMMERCIALISATION
DES PRODUITS
POSAIENT DES DIFFICULTÉS

ⓧ 6

OPPOSITIONS OU ACTIONS
EN NULLITÉ À L'ENCONTRE
DE PLUSIEURS DÉPÔTS/
ENREGISTREMENTS DE MARQUES
PROBLÉMATIQUES, EN LIEN
AVEC LES ODG CONCERNÉS

⚖ 21

DOSSIERS SUIVIS DEVANT
LES TRIBUNAUX DONT
14 OUVERTS EN 2025

Contentieux administratif

AOP « CAMEMBERT DE NORMANDIE » : UNE ÉTAPE DÉCISIVE



Une nouvelle étape dans la saga contentieuse suite à l'usage par certains opérateurs de la mention « fabriqué en Normandie » pour des camemberts ne bénéficiant pas de l'AOP « Camembert de Normandie ». Par six arrêts du 10 janvier 2025, la cour administrative d'appel de Nantes a jugé que les étiquettes des boîtes de camemberts qui ne bénéficient pas de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Camembert de Normandie », ne doivent pas, en utilisant des termes ou un graphisme qui évoquent une origine normande de ce camembert, laisser penser à tort aux consommateurs que le camembert concerné bénéficie de cette AOP, confortant les injonctions de mise en conformité édictées par la DGCCRF. Quatre opérateurs ont néanmoins déposé à l'issue de cette décision, un pourvoi, admis partiellement par le Conseil d'État.

UNE DÉCISION DU TRIBUNAL DE L'UNION EUROPÉENNE CONFORTE LA PROTECTION DE L'AOP « CHAMPAGNE » ET CELLE DES IG AU NIVEAU EUROPÉEN

Par un arrêt du 25 juin 2025, le Tribunal de l'Union européenne a annulé une décision de l'EUIPO relative à la marque « NERO CHAMPAGNE », faisant droit à l'opposition formée par l'INAO et le CIVC. Il a jugé que cette marque était susceptible d'exploiter indûment la réputation de l'AOP « Champagne » et de véhiculer une indication trompeuse pour le consommateur. Le Tribunal rappelle que la protection des indications géographiques s'applique même pour des produits conformes au cahier des charges, dès lors qu'il existe un risque d'atteinte à leur notoriété ou d'évocation trompeuse. Cette décision constitue une avancée majeure, consacrant au niveau européen une approche déjà reconnue en droit français et renforçant significativement la protection des IG dans l'Union.

 18

DÉCISIONS RENDUES :
17 FAVORABLES À L'INAO PUISQUE
LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES
ONT REJETÉ LES REQUÊTES,
1 SURSIS À STATUER
(QUESTION PRÉJUDICIELLE)

 7

DANS LE SECTEUR VITICOLE,
10 DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE,
1 DANS LE SECTEUR AGRICULTURE
BIOLOGIQUE, 3 DÉCISIONS RENDUES
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

 15

DÉCISIONS RENDUES
PAR UN TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Contentieux pénal

NOM DE DOMAINE INTERNET : UNE DÉCISION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'AOP « BORDEAUX »

L'INAO et le Conseil interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) ont obtenu gain de cause dans une procédure engagée depuis 2023 pour la protection de l'AOP « Bordeaux ». La décision du tribunal judiciaire de Paris du 20 février 2025 rappelle l'impossibilité d'une appropriation d'un nom d'AOP au sein d'un nom de domaine de site internet constitué exclusivement du nom d'une AOP sans éléments distinctifs par ailleurs.

L'usage, à la fois comme nom de domaine et pour désigner à titre d'enseigne un site de vente en ligne et son contenu, de l'appellation « Bordeaux », à laquelle sont adjoints les mots « les vins de », ce qui est de nature à renforcer le lien avec l'appellation, caractérise non seulement une appropriation illicite de l'appellation, mais aussi une utilisation commerciale directe et indirecte de celle-ci, cette utilisation manifestant une exploitation de sa réputation, peu important que de nombreux sites utilisent le terme de « Bordeaux » dans leur nom de domaine ou à titre d'enseigne.

Extrait de la décision du tribunal judiciaire de Paris du 20 février 2025.

 21

DOSSIERS SUIVIS DONT
5 NOUVEAUX DOSSIERS
DONT 3 DOSSIERS SUR LA DT
NORD-EST, 6 DOSSIERS SUR LA
DT CENTRE-EST, 8 DOSSIERS
SUR LA DT AQUITAINE-POITOU-
CHARENTE, 3 DOSSIERS SUR LA
DT SUD-EST ET 1 DOSSIER SUR
LA DT OCCITANIE

 10

DOSSIERS CLASSÉS DONT
5 DÉCISIONS DES TRIBUNAUX
CORRECTIONNELS ET 5
DÉCISIONS DES COURS D'APPEL



La protection internationale

UN ACCORD DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ENTRE L'INPI, L'INAO ET L'OFFICE MEXICAIN DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le 15 juillet 2025, l'INAO, l'INPI et l'Office mexicain de propriété intellectuelle (IMPI) ont signé une déclaration d'intention de coopération en marge de l'assemblée générale de l'OMPI. Cet accord vise à renforcer le dialogue et la coopération technique sur les indications géographiques, à favoriser le partage de bonnes pratiques et à soutenir les producteurs. Il s'inscrit dans la continuité des échanges engagés depuis 2022 et ouvre la voie à de futures actions conjointes au niveau international. Un webinaire franco-mexicain le 21 novembre 2025 a été un autre temps fort de cette coopération.

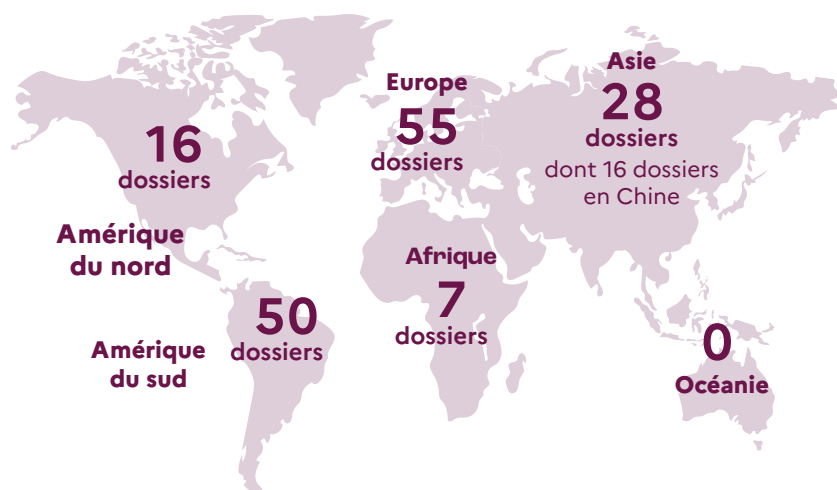


70 VINS DE BOURGOGNE RECONNUS EN INDICATION GÉOGRAPHIQUE PAR LA CHINE :

La nouvelle reconnaissance de 70 appellations d'origine protégées (AOP) de Bourgogne par la République Populaire de Chine a été confirmée à l'occasion de la visite officielle les 4 et 5 décembre 2025, du Président français Emmanuel Macron en Chine et de sa rencontre avec le Président chinois Xi Jinping. Cette reconnaissance est devenue effective le 5 décembre 2025 avec la publication des 70 appellations concernées dans la réglementation chinoise. Ces nouvelles AOP rejoignent les 10 appellations déjà protégées depuis mai 2024, portant à 80 le nombre total d'AOP de Bourgogne bénéficiant désormais d'une protection juridique renforcée en Chine, sur un total de 84.

 156

DOSSIERS OUVERTS AU NIVEAU INTERNATIONAL



Nouveaux dossiers ouverts en 2025 répartition par SIQO et par secteur

21% agroalimentaire (33 dossiers)



79% viticole (AOP et IGP) et boissons spiritueuses (123 dossiers)

Questions aux présidents du BIVB/CAVB

Que représente cet accord pour les AOP de la filière bourguignonne, vos ODG et votre interprofession ?

Laurent Delaunay, président du BIVB



Cet enregistrement de la grande majorité de nos appellations est une avancée majeure pour la protection de nos vins en Chine. Il s'agit d'une étape importante qui nous apporte sécurité et visibilité juridique sur ce marché, dans lequel nous n'avons pas encore exploré tout le potentiel des vins de Bourgogne. C'est le fruit d'un travail de longue haleine, complexe à la fois sur le plan juridique et diplomatique. Ce dossier est pour moi un modèle de relation gagnant-gagnant. »

Thiebault Huber, président de la CAVB



Cette avancée était très attendue par nos ODG de Bourgogne. Les Chinois ont compris maintenant comment est construit un cahier des charges d'une Appellation d'origine contrôlée bourguignonne. Les contrefaçons sont nombreuses et, sans reconnaissance en Chine, toute action en justice était impossible. Cette protection constitue un levier juridique essentiel. Des garanties juridiques étaient indispensables avant d'engager une stratégie de communication et de développement commercial en Chine ! »

La coopération internationale, un moyen de promotion du concept d'indication géographique

Dans le cadre de la stratégie d'influence du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire, l'INAO développe des actions de coopération pour mettre en avant le dispositif français des SIQO et valoriser l'opportunité que représentent les indications géographiques au niveau international. Cette mission s'appuie sur un réseau d'experts de l'INAO.

NOS MISSIONS

- » Contribuer à la défense des intérêts commerciaux des produits français sous SIQO.
- » Accompagner les pays tiers désireux de créer ou développer leur propre système, en coordination avec les autres partenaires institutionnels.
- » Conforter la reconnaissance des SIQO au niveau international.

Une délégation viticole chilienne accueillie par la Délégation territoriale Centre-Est de l'INAO



Dans le cadre du programme de coopération bilatérale entre la Bourgogne-Franche-Comté et la région du Maule (Chili) depuis 2009, une délégation viticole chilienne s'est rendue en Bourgogne le 16 octobre 2025. Composée de viticulteurs, œnologues et représentants locaux, dont le maire de San Javier, cette mission visait à s'inspirer du modèle français des AOP pour valoriser le vin de San Javier et soutenir une future candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La Délégation territoriale Centre-Est de l'INAO a présenté le dispositif des AOP, illustrant le rôle du terroir et des cahiers des charges via des dégustations de Comté et de Côtes du Jura. L'échange a mis en lumière l'importance de la protection du patrimoine local, de la régulation des quantités et de la qualité, et a incité la délégation chilienne à adapter ses pratiques pour encadrer et distinguer sa production viticole.

Une coopération avec le Togo sur la production et la certification des semences en agriculture biologique

Le secteur des semences constitue un levier essentiel du développement agricole du Togo. Avec l'appui de l'agence allemande de développement GIZ, une mission a été lancée pour renforcer et structurer cette filière, en particulier la certification de la qualité des semences. Confiée à l'organisme SEMAE, cette mission s'appuie sur une équipe mobilisée autour des principaux enjeux du secteur au Togo. Parmi ceux-ci, l'agriculture biologique occupe une place stratégique, portée notamment par les exportations de soja. Dans ce cadre, une expertise spécifique a été menée par l'INAO et Ecocert, incluant notamment une mission de cinq jours sur place. L'objectif était d'évaluer la capacité des autorités togolaises à mettre en place une double certification, garantissant à la fois la qualité des semences et leur conformité à l'agriculture biologique.

Question à

Antoine Robert, chargé de mission au pôle agriculture biologique et au service contrôles de l'INAO



Quels intérêts présente la certification des semences pour le Togo ?

L'utilisation de semences de qualité certifiées permet d'augmenter les rendements et d'assurer une homogénéité variétale, un critère essentiel pour la transformation et les marchés d'exportation. La certification biologique des semences répond quant à elle aux exigences des règlements bio des marchés américain, européen et japonais, qui imposent l'utilisation de semences biologiques pour que les produits puissent être commercialisés comme biologiques. Le Togo doit s'y conformer pour avoir accès à ces marchés. »



La délimitation des aires de production, une étape incontournable pour les indications géographiques

L'INAO assure cette mission d'expertise de terrain complexe, qui s'appuie sur des bases scientifiques dans le domaine de la géologie, pédologie, agronomie, histoire, géographie, sociologie, ethnographie... permettant notamment de justifier du lien entre produits et terroirs. Pour toujours plus d'efficacité, l'Institut utilise de nouvelles technologies et s'adapte aux caractéristiques des nouvelles productions sous SIQO.

NOS MISSIONS

- » Délimiter les aires géographiques, préalablement à l'approbation des cahiers des charges.
- » Définir le cadre de travail des experts et les principes de délimitation.
- » Réviser les aires géographiques et parcellaires à la demande des professionnels.
- » Adapter le dispositif de délimitation aux enjeux actuels, comme la transition agro-écologique et le changement climatique.

EN 2025 :

-  **112** DOSSIERS DE DÉLIMITATION PRÉSENTÉS AUX INSTANCES DE L'INAO DONT 15 CONCERNÉS PAR LES PROCÉDURES SIMPLIFIÉES
-  **135** COMMISSIONS D'EXPERTS ACTIVES
-  **69** PROCÉDURES D'IDENTIFICATION PARCELLAIRE INSCRITES DANS LES CAHIERS DES CHARGES

AU NIVEAU NATIONAL, ON COMPTE AINSI :

-  **24 463** COMMUNES QUI BÉNÉFICIENT D'UNE OU PLUSIEURS AOP
-  **32 628** COMMUNES QUI BÉNÉFICIENT D'UNE OU PLUSIEURS IGP
-  **1,69 M** D'HECTARES DÉLIMITÉS À LA PARCELLE

Une nouvelle directive sur la délimitation

La délimitation est l'action de circonscrire et matérialiser les aires définies dans le cahier des charges des IG (aire géographique, aire parcellaire ou toute autre zone spécifiquement dédiée à une étape de production). La délimitation doit permettre aux opérateurs de savoir où produire et doit garantir aux consommateurs l'origine de la production. En cela, il est indispensable d'avoir une procédure précise qui définit les différentes étapes et le rôle de chaque acteur (ODG, INAO, experts...). Si la précédente directive de 2015 a apporté un progrès indéniable, à la lumière des retours d'expérience, mais également au regard de la jurisprudence et de l'évolution du contexte (changement climatique, attentes professionnelles, besoins de simplification...), son amélioration est apparue indispensable. C'est pour cela que les services de l'Institut ont entrepris un chantier important de révision de fond de cette directive qui a débouché sur une nouvelle version approuvée par le Conseil permanent de l'INAO en juillet 2025.

Question à

Laurent Mayoux,
adjoint au responsable
du service territoires
et délimitation



Pouvez-vous nous présenter trois évolutions importantes de la directive délimitation ?

Nous avons travaillé à la clarification du rôle des acteurs impliqués dans les dossiers de délimitation (commission d'enquête, commission d'expert, ODG...). Dans ce cadre, les dispositions concernant l'information régulière des ODG sur le déroulement des travaux de délimitation ont été renforcées. Une autre évolution importante est l'introduction de l'analyse plurithématique des zonages règlementaires. Cette analyse systématique permet d'identifier les principaux enjeux territoriaux et risques pour l'aire envisagée. Enfin, citons l'abandon des listes parcellaires dans les dossiers de délimitation présentés aux instances. Ces listes, souvent peu fiables, laissent la place au seul élément désormais opposable : le tracé cartographique matérialisant l'aire parcellaire. ».





La protection des terroirs et territoires, des enjeux liés à la transition écologique et à la souveraineté alimentaire


Outre la délimitation, la protection des aires géographiques et leur potentiel de production est une mission régalienne de l'Institut. Les textes législatifs et réglementaires prévoient que l'INAO doit être consulté pour les projets de documents d'urbanisme et de planification sur une zone d'appellation. Cette action de l'INAO s'est renforcée au fil des ans.

Focus sur le diagnostic territorial et l'optimisation de la mission par l'INAO

Depuis la précédente instruction de service de 2018, le contexte réglementaire a évolué ainsi que la mise en œuvre de la mission. De ce fait, en 2025, et pour répondre aux objectifs du contrat d'objectifs et de performance (COP) en matière d'efficacité, les services de l'INAO ont travaillé à une refonte de leur procédure en matière de protection du foncier sous SIQO. Sans abandonner cette mission, les services ont cherché à optimiser et cibler leurs actions. Pour cela, la nouvelle instruction de service prévoit, dans chaque délégation territoriale de l'INAO, la réalisation d'un diagnostic territorial. Ce diagnostic ciblera les zones, les types de signes ou les types de dossiers à enjeux pour un territoire, sur lesquels les agents de l'INAO interviendront prioritairement. L'analyse s'établira à l'échelle de chaque département couvert par une délégation territoriale. Une attention particulière sera portée aux secteurs dynamiques en matière de production sous SIQO et subissant de fortes pressions urbaines ou environnementales. En découleront des actions prioritaires en matière de rédaction d'avis en saisine directe et de participation aux CDPENAF, avec pour objectif principal que les projets d'aménagement évitent ou réduisent leurs impacts sur les SIQO. L'élaboration de ces priorités d'action nécessitera un dialogue avec les ODG concernés. Par ailleurs ces derniers gardent toute légitimité pour intervenir aussi auprès des collectivités et porteurs de projet.

NOS MISSIONS

- » Étudier les conséquences éventuelles de la réalisation d'un document d'urbanisme sur les SIQO.
- » Veiller à une gestion économe et raisonnable de la consommation des terres agricoles.
- » Préserver le potentiel de production sous SIQO, l'environnement et les paysages.
- » Sensibiliser les acteurs de l'aménagement à la protection des terroirs et à l'opportunité des SIQO pour le développement des territoires.

 **1230 SAISINES REÇUES PAR L'INAO**
(77,49 % DE DOCUMENTS D'URBANISME, 2,68 % DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

 **205 DEMANDES D'AVIS**
SUR DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET CERTIFICATS D'URBANISME

 **953 AVIS RENDUS**
SUR DES PROJETS D'URBANISME

 **987 CONVOICATIONS**
À DES CDPENAF

Le contrôle des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), un gage de confiance pour les consommateurs et les professionnels

L'INAO est chargé du dispositif de contrôle avant la mise sur le marché pour l'ensemble des SIQO. Les contrôles officiels sont délégués à des organismes indépendants et accrédités, qui sont agréés et évalués par l'INAO.

Un accompagnement des acteurs du contrôle suite à l'apparition d'un foyer de dermatose nodulaire en Savoie

En 2025, l'activité du service contrôles a été marquée par la gestion de la crise sanitaire liée à la dermatose nodulaire bovine (DNC) qui a fortement impacté la filière bovine, à commencer par les filières fromagères savoyardes sous SIQO.

D'après l'Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes (AFTAIP), le travail constructif a été mené avec les services de l'INAO. Les échanges engagés dès la mi-juillet ont permis de partager rapidement les réalités de terrain et d'anticiper les conditions de continuité de la production laitière, notamment en matière de repeuplement des troupeaux. Les discussions ont porté sur la définition de mesures exceptionnelles encadrées, ainsi que sur l'opportunité d'adaptations temporaires des conditions de production. Cette concertation a permis de sécuriser les décisions prises, tout en garantissant la cohérence des dispositifs entre les différentes filières savoyardes. Les ODG ont particulièrement apprécié la qualité du dialogue et la capacité d'adaptation des services de l'INAO dans un contexte sanitaire complexe et éprouvant.

Forts de cette expérience, les dispositifs d'adaptation du contrôle ont pu être déployés avec efficacité lors de la progression de l'épidémie vers d'autres régions.

NOS MISSIONS

- » Définir les principes et l'organisation des contrôles des SIQO.
- » Agréer et superviser les organismes indépendants chargés du contrôle du respect des cahiers des charges.
- » Approuver les plans de contrôle.
- » Habilitier les laboratoires pour l'analyse des produits sous SIQO.

Question à

Cécile Fugazza,
responsable
du service
contrôles



“

Si vous deviez expliquer en une phrase à quoi sert réellement votre travail pour la société, que diriez-vous ?

Les contrôles officiels représentent la garantie et l'engagement de l'État dans le système des SIQO. À ce titre, ils constituent un des piliers fondamentaux de la démarche des SIQO. Il convient de souligner l'intérêt et la nécessité des contrôles, qui permettent de donner confiance aux consommateurs et de protéger les producteurs des fraudes et des pratiques non respectueuses du cahier des charges. Ils donnent ainsi sa légitimité au système et garantissent que cela se fait de manière juste. »



184

PLANS DE CONTRÔLE (HORS AB) APPROUVÉS



100

OPÉRATEURS VALIDÉS SUR TRACES



223

NOTIFICATIONS ET ALERTES OFIS GÉRÉES EN 2025



28

ÉVALUATIONS TECHNIQUES RÉALISÉES AUPRÈS DES ORGANISMES DE CONTRÔLES AGRÉÉS PAR L'INAO



Le suivi économique, une analyse de l'évolution des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

L'INAO recueille, analyse et valorise les données économiques des produits sous SIQO, en lien avec de nombreux partenaires publics (INRAE, SSP, FranceAgriMer, Agence bio, IRQA...) comme professionnels (interprofessions et syndicats, réseau des Chambres d'Agriculture). Il s'agit de comprendre les impacts économiques, sociaux et environnementaux des SIQO pour mieux accompagner leur développement.



Des webinaires biannuels organisés avec INRAE

Organisés deux fois par an en partenariat avec INRAE, ces webinaires constituent des temps d'échange privilégiés entre chercheurs, professionnels et acteurs des SIQO. Ils permettent de valoriser des travaux scientifiques récents tout en les mettant en perspective avec des pratiques de terrain. Les deux dernières éditions ont porté sur des thématiques-clés : « SIQO et biodiversité », mettant en évidence une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les exploitations sous SIQO, et « SIQO et création d'emplois », soulignant leur rôle dans le maintien et la création d'emplois. Chaque webinar permet à au moins deux chercheurs de présenter leurs analyses. Un organisme de défense et de gestion (ODG) vient illustrer concrètement les actions menées au quotidien. Ces réunions rassemblent 50 participants en moyenne. Cette initiative est amenée à se poursuivre les prochaines années.

DataSIQO : une mise à jour des données économiques

DataSIQO est la plateforme des repères économiques des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer bénéficiant d'un SIQO sur le territoire français. Fruit d'une collaboration entre le réseau des Chambres d'agriculture et l'INAO, cet outil de datavisualisation permet d'obtenir des informations sur la place des produits dans l'économie agricole des territoires. La dernière mise à jour intègre les données 2023 issues de l'enquête annuelle de l'INAO, traitées par l'INRAE-ODR, et inclut désormais les territoires d'Outre-mer.

➤ Rendez-vous sur <https://datasiqo.fr/>

NOS MISSIONS

- » Piloter une enquête statistique annuelle sur les SIQO.
- » Analyser et décrypter des données économiques des SIQO.
- » Animer un réseau qualité et un observatoire territorial des SIQO, avec INRAE.
- » Réaliser et participer à l'élaboration de publications exhaustives et pédagogiques autour des SIQO : chiffres-clés, mémentos régionaux, données des filières...

Les documents réalisés en 2025

- Dynamique de l'économie des SIQO 2013-2023
- Chiffres-clés 2023
- Chiffres-clés des produits laitiers sous AOP et IGP en 2024
- Memento 2025 des produits sous SIQO en Occitanie (données 2022)
- Memento 2025 des produits sous SIQO en Grand-Est (données 2023)
- Memento 2025 Agreste du Centre Val de Loire

En chiffres

2023, PREMIÈRE MISE SUR LE MARCHÉ



28,1 MDS €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
POUR LES AOC/AOP



4,8 MDS €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
POUR LES IGP



1,7 MDS €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
POUR LE LABEL ROUGE



6,8 MDS €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



La communication, un axe essentiel pour la valorisation des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

NOS MISSIONS

- » Valoriser de manière pédagogique les promesses et atouts des produits sous SIQO, notamment au travers de campagnes de communication transversales.
- » Accentuer la notoriété des logos et de la politique des signes de la qualité et de l'origine.
- » Expliquer les missions et les actions de l'Institut.
- » Répondre aux interrogations des professionnels, de la presse et du grand public.

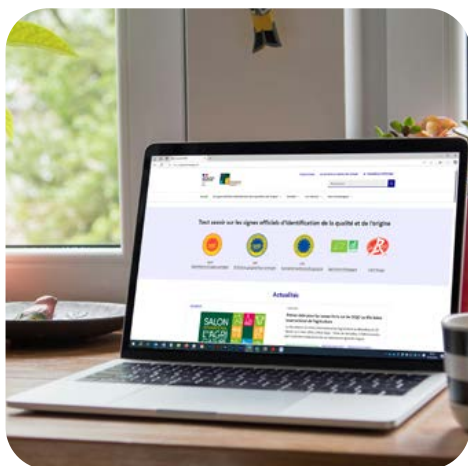
En chiffres

+ DE 
250 000
VISITEURS UNIQUES
SUR LE SITE INTERNE
INAO.GOUV.FR

 700
SOLLICITATIONS
DES INTERNAUTES
PAR LE FORMULAIRE
DE CONTACT

 3 200 ABONNÉS SUR
FACEBOOK

 8 000 ABONNÉS SUR
LINKEDIN



L'INAO mène de nombreuses actions pour communiquer sur la politique des SIQO, que ce soit auprès des professionnels ou du grand public. L'objectif est notamment de soutenir leur place face à la multiplication des labels

Une nouvelle campagne de communication transversale sur les SIQO

Dans la continuité de la campagne réalisée en 2024, l'INAO a mené en 2025 différentes actions de communication participatives et grand public pour valoriser et expliquer les 5 SIQO. Les actions ciblait prioritairement les 18-35 ans. Articulée autour de l'accroche « Il y a des signes qui ne trompent pas / signes officiels de confiance ! », la campagne 2025 était organisée autour de trois temps forts dans l'année, pour valoriser le plus de filières possible.

+ d'infos à la page 14



Le site internet de l'INAO a fait peau neuve

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2025, l'INAO a mis en ligne son nouveau site internet. Réalisée suite à un important travail collaboratif et des études de satisfaction auprès de nos visiteurs, cette refonte offre à tous les utilisateurs une plateforme aérée, plus ergonomique et accessible. Des consommateurs aux professionnels, l'INAO s'adresse à un large public aux attentes très diverses. Pour offrir une expérience de visite adaptée aux besoins et interrogations de chacun, toute l'arborescence du site a été revue, avec une structure en entonnoir, de l'information généraliste aux données techniques. L'interface a été conçue dans le respect de la charte graphique de l'État, qui offre une esthétique épurée valorisant avant tout le contenu. Le site présente ainsi plus d'information sur les SIQO, et des données pédagogiques sur l'ensemble des produits. Bonne visite !

» Rendez-vous sur www.inao.gouv.fr

La formation, un partage de l'expertise multiple des agents de l'INAO

Depuis 2010, l'INAO, en qualité d'organisme de formation, organise des formations à destination des partenaires institutionnels, voire d'acteurs privés, sur des thématiques variées, allant de la découverte des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) à une présentation plus ciblée d'aspects réglementaires ou techniques des filières agroalimentaires ou viticoles.



NOS MISSIONS

- » Accroître la connaissance des produits : élaboration, dégustation, réglementation, ou encore lien au terroir.
- » Développer et mobiliser les compétences et connaissances des agents de l'Institut, qui dispensent toutes les formations de l'INAO.



26

FORMATIONS EXTERNES ORGANISÉES



407

PERSONNES FORMÉES

L'INAO et le Concours Général Agricole (CGA) renouvellent leur partenariat

Le 15 juillet 2025 a eu lieu le renouvellement de la convention de partenariat entre le CGA et l'INAO pour la période 2025-2028. Depuis plus de 150 ans, le CGA récompense et valorise les meilleurs produits français lors du Salon International de l'Agriculture. Plus de 70% des produits inscrits au Concours portent un des SIQO. Ce partenariat se traduit notamment par une expertise établie de l'INAO dans la formation des jurés du Concours à la connaissance des produits et l'analyse sensorielle. Depuis le début de cette collaboration, mise en place en 2012, 273 formations ont été organisées et 4066 personnes ont été formées. Fruit d'un travail en équipe et de la mobilisation de formateurs experts, les formations s'articulent autour d'exercices de dégustation ainsi que d'apports théoriques et pratiques. En ressort une satisfaction des jurés formés en constante évolution sur les trois dernières années.

Question à

Gisèle Larrieu, déléguée territoriale adjointe DT Sud-Est



Comment se déroule la formation des jurés ? Quel est le profil des participants ?

La formation des jurés alterne entre la présentation des appellations et la dégustation des vins correspondants avec partage des perceptions organoleptiques permettant de s'enrichir mutuellement. C'est également l'occasion de présenter le rôle et l'organisation du concours du CGA et de mettre les jurés en situation de concours avec un jury de dégustation, un modérateur et 3 à 4 vins à « médailler ». De jeunes étudiants aux retraités, les participants sont tous des amateurs de vins dont ils souhaitent approfondir leurs connaissances. »

Question à

Dominique Lanaud, délégué territorial adjoint DT Auvergne-Limousin et Josiane Raymond, technicienne territoriale



La nouvelle formation sur les fromages d'Auvergne a-t-elle rencontré son public ?

Dans le cadre de cette formation inédite, nous avons eu l'opportunité de partager nos savoirs théoriques et pratiques, comme les exigences du cahier des charges, la méthodologie d'évaluation sensorielle, les différents descripteurs sensoriels des fromages, l'évaluation de chacun des fromages d'Auvergne avec ses descripteurs propres et enfin une mise en situation de concours sur 2 AOP d'Auvergne. Les participants ont unanimement apprécié une journée dense... mais très instructive ! »





PARTIE 3

L'organisation de l'INAO

34

Vie de l'Institut

38

Budget de l'Institut

39

Organigramme
des services



Vie de l'Institut

Pour mettre en œuvre ses missions, l'INAO s'appuie sur les expertises variées de ses 242 agents, en relation directe avec les professionnels ou en support. En 2025, de nombreux chantiers transversaux ont été menés par nos équipes et les instances de l'Institut, notamment pour mettre en œuvre le COP 2024-2028 et améliorer l'efficacité de l'établissement dans un contexte complexe.

COP 2024-2028 : des avancées notables sur les chantiers en cours



En 2025, les équipes de l'INAO ont poursuivi les travaux initiés dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP).

Des procédures et outils ont connu des adaptations au bénéfice des filières sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Deux directives étendant le nouveau dispositif d'évaluation des innovations (DEI) aux AOP agro-alimentaires et aux IGP et Label Rouge ont été publiées. Les recueils des orientations du Comité national des AOP viticoles et du Comité national des IGP viticoles ont été diffusés sur le site internet de l'INAO. Ils contribuent à clarifier le cadre de référence dans lequel évoluent ces signes, et met en lumière les enjeux réglementaires et qualitatifs liés aux produits sous SIQO. Des simplifications ont été apportées, dans le secteur viticole, à la prise de décision en matière de rendement et d'enrichissement.

L'Institut a également mis en place une mission de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC). Son objectif est de préparer l'avenir de l'INAO aux évolutions des métiers et d'assurer une continuité de service face au renouvellement à venir du personnel.

INAO 2028 : un projet complémentaire pour améliorer l'efficacité de l'établissement

Crises économiques, sanitaires ou encore climatiques... Plusieurs filières agricoles, y compris sous SIQO, font face à des difficultés. C'est également le cas pour l'INAO, qui évolue dans un contexte budgétaire difficile et fait face à des baisses d'effectifs. Tout en réaffirmant le cap tracé par le COP, le Conseil permanent a initié des réflexions sur un plan d'actions intitulé « INAO 2028 », en lien avec les professionnels des instances et les agents de l'Institut. Son but est de consolider et d'améliorer l'efficacité des actions de l'Institut. Ce plan prévoit notamment de prioriser les missions, revoir les procédures ou encore optimiser le fonctionnement des instances, afin de mieux répondre aux besoins d'adaptation des opérateurs, tout en prenant en compte les contraintes opérationnelles des agents de l'INAO. Cette feuille de route ambitieuse repose sur un triptyque d'efforts partagés entre l'INAO, les professionnels, et l'État. Il a été voté en mars 2026 et sa mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2028.

Plan pluriannuel de formation : l'INAO prépare ses agents à relever les défis des SIQO

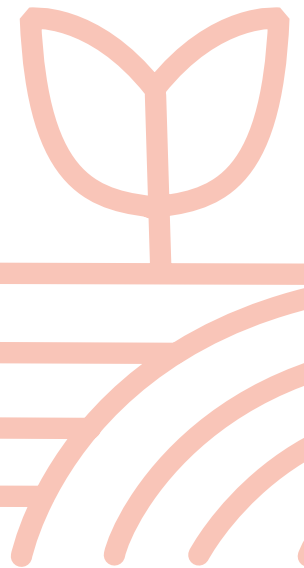
Face aux enjeux contemporains, les SIQO doivent s'inscrire dans une démarche durable. Pour y répondre, l'INAO a déployé un plan pluriannuel de formation. Il vise à renforcer l'expertise des agents, professionnaliser les actes du quotidien et accompagner l'évolution des métiers. En 2025, 215 agents ont ainsi bénéficié d'une formation. Elles ont notamment concerné l'approfondissement des connaissances sur les filières.

Parallèlement, les agents ont pu participer à des webinaires et des colloques. Les rendez-vous mensuels dédiés à la durabilité ont également permis de sensibiliser les agents au sujet et de partager les meilleures initiatives. Enfin, des innovations ont été mises en place, comme les ateliers de co-développement pour les managers, le renforcement du travail collaboratif via des ateliers Teams ou encore l'initiation à l'intelligence artificielle.



215

AGENTS
ONT BÉNÉFICIÉ
D'UNE FORMATION



Une mobilisation du Conseil permanent sur les droits et le budget de l'Institut

Malgré sa gestion rigoureuse et ses efforts constants d'économies, les finances de l'INAO se dégradent depuis plusieurs années, avec un budget en déficit structurel. Le Conseil permanent s'est mobilisé face à cette situation et a pris des mesures fortes, notamment une augmentation de la participation financière des professionnels au budget de l'Institut, à savoir les droits INAO. La proposition vise à effectuer un rattrapage de l'inflation, depuis la dernière augmentation des droits datant de 2015. Elle a été validée par une large majorité des membres, ce qui montre le soutien fort des professionnels à l'égard de l'Institut sous réserve néanmoins d'une hausse additionnelle par l'État de la subvention pour charge de service public (SCSP). Pour pouvoir être effectives, ces évolutions devront toutefois être adoptées dans la loi de finances sous réserve d'une hausse additionnelle de l'apport de l'État au budget de l'INAO, ce qui n'a pas été le cas en 2025.

Budget de l'Institut

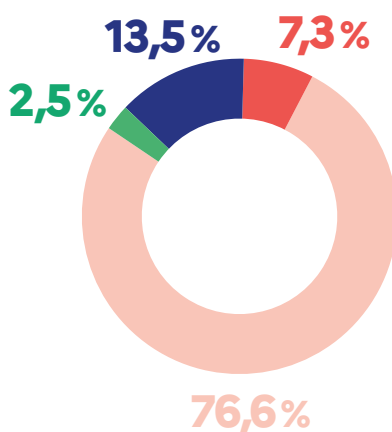
L'Institut dispose d'un budget d'environ 26 millions d'euros. Les dépenses de l'Institut en 2025 se répartissent comme suit : 77 % de dépenses de personnel, 21 % de dépenses de fonctionnement et 2 % de dépenses d'investissement.



Les grandes orientations budgétaires de l'année 2025

L'utilisation des crédits de l'INAO en 2025 reflète la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance de l'Institut pour la période 2024-2028, qui se traduit notamment par l'accompagnement des opérateurs des signes officiels sous identification de la qualité et de l'origine (SIQO) face aux enjeux sociétaux et climatiques, ainsi que par la reconduction de la campagne de communication sur les SIQO, à moindres frais néanmoins. Elle reflète également l'impact des décisions gouvernementales en matière de protection sociale complémentaire, ou encore la poursuite des efforts en matière de transformation numérique et sécurisation des systèmes d'information.

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN K€



20 743 k€
personnel

3 663 k€
autres dépenses de fonctionnement et frais de déplacements

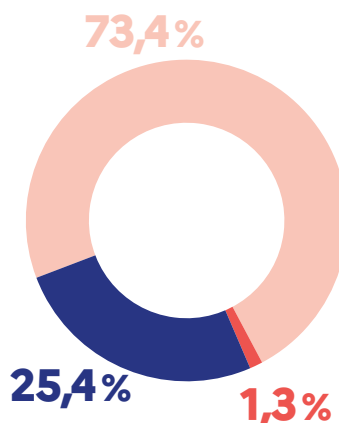
1 984 k€
immobilier

684 k€
honoraires avocats et contentieux

Des prestations individuelles deviennent payantes

Les moyens alloués aux demandes individuelles sont devenus significatifs, dans un contexte de ressources de plus en plus contraintes. Le Conseil permanent a pris la décision d'élargir le système des redevances aux autres demandes et procédures individuelles, à la hauteur des coûts supportés pour l'instruction de ces dossiers. Cette décision concerne certaines dérogations individuelles prévues par le règlement européen pour la production en agriculture biologique, la délimitation parcellaire simplifiée, ainsi que l'identification parcellaire, inscrite dans les cahiers des charges, pour des opérateurs qui souhaitent l'agrément de nouvelles parcelles.

RÉPARTITION DES RESSOURCES EN K€



17 246 k€
subventions pour charges de service public

5 967 k€
droits INAO

294 k€
autres produits de fonctionnement
dont **15 k€** participations des ODG aux actions de protection

Organigramme des services

L'INAO est présent sur l'ensemble du territoire hexagonal grâce à l'implantation de 20 sites et 2 antennes répartis dans 1 siège et 8 délégations territoriales.

Les porteurs de projet (création, révision d'un cahier des charges) bénéficient ainsi d'un service de proximité qui s'appuie, en outre, sur l'expertise de **4 pôles filières** et de l'ensemble des services nationaux (**contrôles, protection juridique des dénominations, délimitation des aires géographiques, coopération internationale...**) et de **missions transversales**. Les **services administratifs** sont localisés au siège de l'Institut à Montreuil (93).

242 

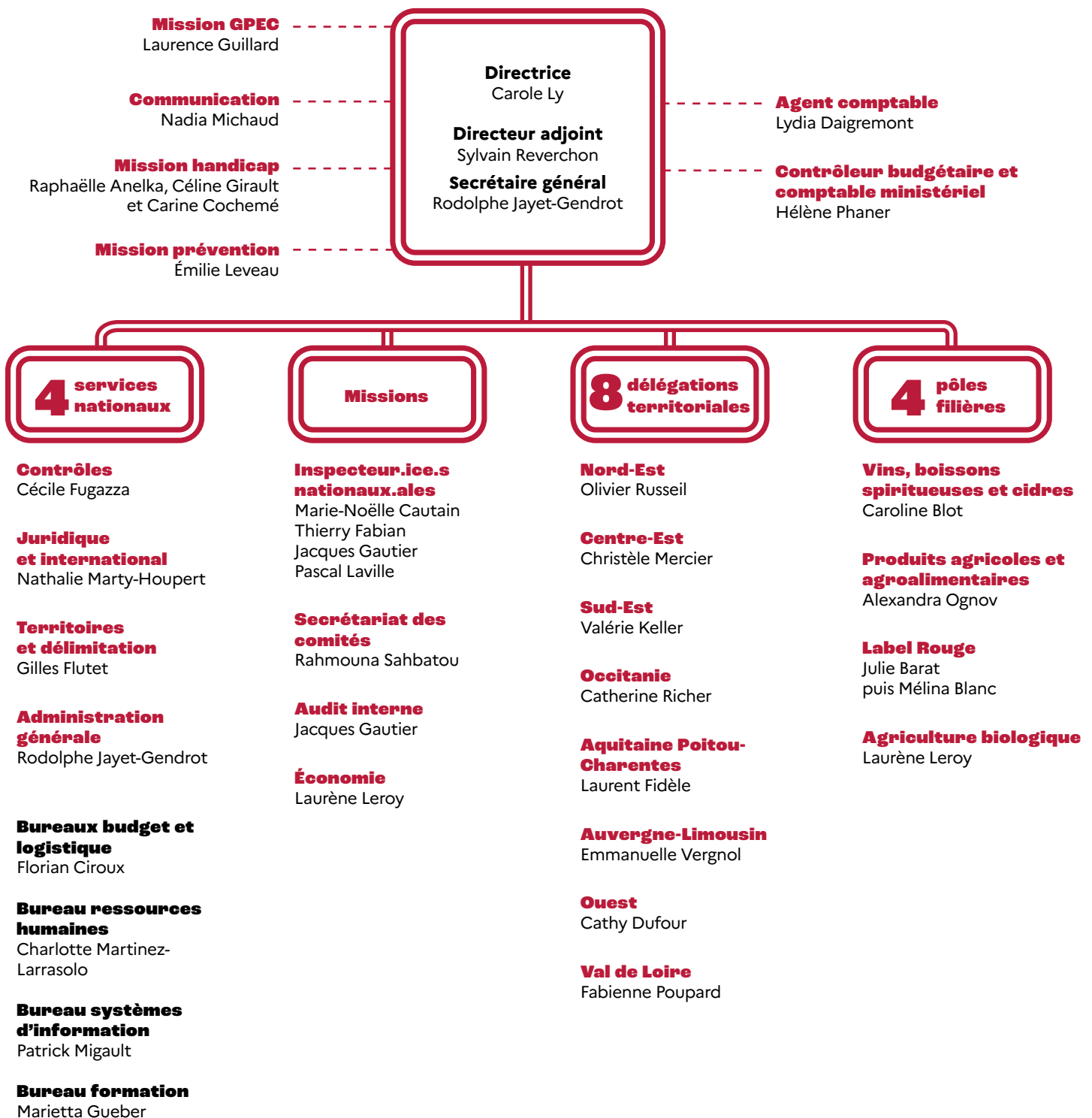
AGENTS

14 

NOUVEAUX COLLABORATEURS

19 

DÉPARTS





Couverture : IGP et Label Rouge « Agneau de lait des Pyrénées » © AREOLVA Franck Brunet ALVA - Page 2 : AOP « Limoux » © Céline et Gilles Deschamps CIVL, AOP « Poulet du Bourbonnais » © Jérôme Chabanne 22 - Page 3 : © INAO - Marion Frégeac - Page 5 : AOP « Montagne Saint Emilion » © Philippe Roy - Page 8 : © INAO cellule communication - Page 9 : « La qualité et l'origine, ce n'est pas une mode » © site INAO communication, Christophe Marion © Assemblée nationale, Exposition 90 ans © archives du Château-Grillet, CGA au SIA 2026 exposition © INAO cellule communication - Page 10 : AOP « Côtes du Rhône » © C Grilhet, Vignes en Corrèze © Fédération des vins de Corrèze, © « Lentilles vertes du Berry » - Page 11 : AOP « Roquefort » © Sylvain GRANDADAM & Cave Société, Eric Chevalier © DR - Page 12 : Florence Barthes © DR, Photographie rencontre régionale 18 juin 2025 à Toulouse © INAO cellule communication, Photographie rencontre régionale du 25 mars 2025 DT Val-de-Loire © INAO cellule communication - Page 13 : © Syndicat de l'AOP « Piment d'Espelette » - Page 14 : Bloc-marque de la campagne de communication sur les SIQO : « Il y a des signes qui ne trompent pas / signes officiels de confiance » © DR, Photos en magasin campagne de communication sur les SIQO © INAO cellule communication - Page 15 : Conférence internationale organisée par la FAO en février 2025 © INAO cellule communication, Stand de l'INAO à Tech&Bio 2025 © INAO cellule communication, OIV Moldavie - Juin 2025 © INAO cellule communication, Stand « Rencontres pasto » Sommet de l'élevage 2025 © INAO cellule communication, Présentation du Forum européen de la qualité alimentaire © INAO cellule communication - Page 16 : Alain Mathieu © Tdc Lille CIGC Olivier Marie - Page 17 : 79e Foire de Châlons © INAO cellule communication, AOP « Cidre du Perche » © ASGARD, BOISARD, Damien Ferey © Mathilde Mochon - Page 18 : 100 ans AOP « Roquefort » © DR, Agnès Loth © DR - Page 19 : AOP « Pic Saint Loup » © S. Landreau, Jérôme Faramond © DR, Olivier Soumeire © DR - Page 20 : AOP « Fin Gras ou Fin Gras du Mézenc » © Lucien Soyere - Page 22 : IGP « Melon de Cavaillon » © ALM, IGP « Caviar d'Aquitaine » © Michaël Boudot - Page 23 : IGP « Pérail » © Fabien Marcocelles, IGP « Miel de tilleul de Picardie » © Association Miels des Hauts-de-France, Label Rouge « Pois chiches » © Unsplash - Page 25 : AOP « Camembert de Normandie » © Association de Gestion des ODG Laitiers Normands, AOP « Bordeaux » © Anna Bratychuk - Unsplash - Page 26 : Accord de coopération internationale INAO, INPI, Office mexicain de propriété intellectuelle © INAO, Laurent Delaunay © BIVB, Thiebault Huber © CAVB - Page 27 : Rencontre de la délégation viticole chilienne avec la délégation territoriale Centre-Est © INAO, Antoine Robert © INAO - Page 28 : © INAO - Page 29 : AOP « Saint-Estèphe » © Syndicat Viticole de Saint-Estèphe - Page 30 : IGP et Label Rouge « Boeuf de Chalosse » © Qualité Landes, Cécile Fugazza © Laurent Truchot - Page 31 : © INAO cellule communication Page 33 : © INAO cellule communication Page 34 : Salin © DR Page 36 : AOP « Floc de Gascogne » © Qualité Landes Page 37 : AOP « Côtes de Bourg » vignoble © A. PUGET.